



RAPPORTS ET BILAN 2016
161^e exercice



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

Chiffres clés (en milliers d'euros)

	2015	2016	Variation en % 2016/2015
SOMME DU BILAN	42.797.450	43.444.681	+1,5%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.439.629	4.741.710	+6,8%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	26.982.397	28.190.451	+4,5%
Emissions de titres	5.791.365	4.918.235	-15,1%
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.597.608	4.105.232	-26,7%
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.224.838	19.815.746	+3,1%
Valeurs mobilières à revenu fixe	9.998.540	10.067.250	+0,7%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	2.528.344	2.626.997	+3,9%
PRODUIT BANCAIRE (2)	602.732	573.695	-4,8%
Frais généraux totaux (3)	297.069	311.035	+4,7%
BENEFICE NET	229.793	240.484	+4,7%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	17,8%	17,7%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.782,5	1.796,0	+0,8%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.623,0	1.633,0	+0,6%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de solvabilité ont été établis suivant la réglementation en vigueur.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.

Principaux développements en 2016 : Croissance soutenue des activités commerciales et confirmation de la solidité financière

- Progression du bénéfice net (+4,7%).
- Progression dynamique de l'encours des prêts au logement (+6,1%).
- Hausse importante du volume des dépôts de la clientèle (+4,5%) grâce au dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers.
- Maintien du ratio de fonds propres de base CET1 à un niveau élevé : 17,7%.
- Pression sur les revenus bancaires classiques dans un environnement de taux bas.
- Inauguration officielle du « 19 Liberté » le 5 juillet 2016 après d'importants travaux de rénovation.
- Finalisation de l'optimisation de la gamme des SICAV maison « lux | funds ».
- Lancement d'un nouveau compartiment de la SICAV Lux-Portfolio se caractérisant par une pondération flexible des différentes classes d'actifs.
- Lancement sur le marché luxembourgeois des premiers lingots en or équitable avec la certification « Fairtrade ».
- Elargissement de l'offre des EcoPrêts ENERGIE dans le but de soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Elaboration d'une nouvelle version de l'application S-net Mobile permettant notamment des achats et ventes de titres.
- Attribution des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».
- Décernement du prix « Best Bank 2016 - Luxembourg » avec confirmation du classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde par le magazine Global Finance.
- Sur le plan réglementaire, activité soutenue en raison des nombreux projets en cours liés notamment aux règlements CRR et MIFIR, à la 4ème directive AML, aux directives CRD IV et MIFID II, au projet IFRS 9, à la mise en place du reporting CRS, aux mécanismes de surveillance et de résolution unique.
- Engagement de 68 nouveaux collaborateurs.



Toutes les activités de la BCEE sont placées sous le signe des principales valeurs qui constituent l'identité de la Banque : proximité, compétence, stabilité et support à l'économie. Ces fondamentaux ont guidé la Banque depuis sa création en 1856 jusqu'à ce jour et continuent à orienter son évolution future. Le personnel incarne ces mêmes valeurs au quotidien. La satisfaction du client est l'objectif premier visé par l'ensemble du personnel et demande une grande capacité d'écoute et de flexibilité de la part de tout l'effectif.

La BCEE accompagne ses clients dans une relation de confiance et de respect à travers les différentes étapes de leur vie :

« Spuerkeess - Äert Liewen. Är Bank. »



| SOMMAIRE

1	MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	RAPPORT DE GESTION DE LA BCEE	3
3	ORGANES DE LA BANQUE	17
4	COMPTES ANNUELS	20
5	COMPTES CONSOLIDES	123
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	137
7	RESEAU DES AGENCES	139

« En 2016, l'économie mondiale a connu une croissance tangible, toujours dans un contexte de politique monétaire internationale très accommodante. En dépit d'un ralentissement de la croissance chinoise et de la faiblesse des investissements dans les pays développés, la résilience du commerce international a constitué un soutien pour l'activité au niveau mondial. Les conflits régionaux et les attentats dans le monde entier, ainsi que la chute du prix des matières premières sont et resteront des ralentisseurs de l'économie.

Au Luxembourg, l'activité économique a connu une évolution positive à son tour, bien que de nombreux facteurs d'incertitude aient persisté. Dans ce contexte de conjoncture économique qui continue à représenter un défi majeur pour les établissements de crédit, nous sommes fiers d'annoncer que l'exercice de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg s'est soldé par un produit bancaire de 573,7 millions d'euros et par un bénéfice net de 240,5 millions d'euros, en progression de 4,7 % par rapport à 2015.

Si, durant l'année écoulée, la BCEE a continué à assumer son rôle de soutien à l'économie nationale, elle a également su confirmer son excellente solidité financière. Depuis novembre 2014, la BCEE est supervisée par la BCE suite à la mise en place du mécanisme de surveillance unique. Les agences de rating « Standard & Poor's » et « Moody's » ont à nouveau attribué les excellentes notations de AA+ et Aa2 (Long Term Deposit Rating) et ont documenté ainsi l'excellente solidité financière de la BCEE. Ces ratings sont soulignés une nouvelle fois par le classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde. Ces éléments confortent le Conseil d'administration et le Comité de direction dans leur stratégie à la fois prudente et à la pointe de l'innovation, appliquée depuis toujours par notre Banque.

La fidélité de la clientèle existante et l'arrivée continue de nouveaux clients à la Banque confirment la bonne approche de la BCEE envers ses clients, qui devient de plus en plus omnicanal, alliant agences classiques et modes de communication digitaux avec ses clients. En même temps, la Banque a poursuivi son objectif d'offrir à ses clients des services et des produits caractérisés par la haute qualité et le professionnalisme. Ce qui précède se reflète dans les parts de marché importantes de la Banque sur les principaux segments clients au Luxembourg.

Grâce à des atouts tels que son ancrage historique dans l'économie luxembourgeoise, ses équipes de commerciaux expérimentés et dédiés, son réseau des agences couvrant l'ensemble du pays et ses capacités d'innovation, la BCEE cherche à être le partenaire non seulement des clients privés mais également des entreprises commerciales, artisanales et industrielles. Echanges réguliers, transparence, compréhension et confiance continuent à être les éléments clés d'un partenariat durable et réussi entre le client et son banquier. La Banque reste à l'écoute de sa clientèle afin de continuer à lui offrir des services et des produits de qualité optimale.

L'année 2016 a apporté à la Spuerkeess quelques changements non négligeables, avec notamment l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe au niveau du Comité de direction. Tout en restant dans la continuité des repères posés auparavant et fortement ancrés dans la politique de la Banque, le Comité de direction nouvellement composé a mis sur les rails une série de réorganisations internes afin de tenir compte tant des nouvelles exigences réglementaires que de l'évolution des besoins de la clientèle. Grâce au support très actif des collègues impliqués plus étroitement dans ces projets, nous avons pu bien avancer en quelques mois seulement.

Autre événement marquant de l'année 2016, le nouveau bâtiment de la Banque, ancien siège de l'ARBED et désormais connu comme « 19 Liberté », acquis en 2015, est devenu pleinement opérationnel en été 2016, ceci après d'importants travaux de rénovation et de mise à niveau des exigences techniques et sécuritaires d'une banque moderne. Ce joyau architectural est ainsi devenu le cœur d'une activité économique et culturelle intense, au grand plaisir de nos employés, de nos clients et des visiteurs que nous y accueillons pour des activités diverses.

Malgré les nombreux événements positifs qui ont marqué 2016, nous estimons qu'il convient également de ne pas perdre de vue les écueils qui continueront sans aucun doute à se présenter à la Banque en 2017. Comme par le passé, la BCEE déploiera les efforts nécessaires pour relever tous les défis, qu'ils soient de nature économique, technologique, réglementaire et prudentielle, dans le respect de sa responsabilité sociale et de sa mission de soutien à l'économie nationale.

La responsabilité sociale des entreprises tient une place spécifique à la BCEE, découlant de son statut d'établissement public autonome. Elle constitue un facteur générateur de valeur ajoutée et une partie intégrante de la culture d'entreprise. Depuis plus de 160 ans, la BCEE joue son rôle d'entreprise socialement et économiquement responsable. L'objectif de la responsabilité sociale est d'ailleurs inscrit à l'article 5 de la loi organique du 24 mars 1989 sur la BCEE : En tant que banque d'Etat, « la BCEE a pour vocation de contribuer par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines et de promouvoir l'épargne sous toutes ses formes ».

Nous profitons finalement de ces quelques lignes pour remercier le personnel de la Banque pour son engagement qu'il a démontré tout au long de l'exercice 2016 et nous sommes convaincus qu'il relèvera, ensemble avec les organes dirigeants de la Banque, les défis qui ne manqueront certainement pas de se présenter en 2017 et au-delà ».

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

Victor ROD
Président du
Conseil d'administration



En 2016, la reprise cyclique de l'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré, en léger ralentissement par rapport à 2015. Alors que la croissance a quelque peu perdu en dynamisme dans les pays développés, la croissance de la plupart des pays émergents s'est stabilisée.

Les inquiétudes du début d'année ont eu un certain impact sur le PIB luxembourgeois, lequel s'est inscrit en recul au cours du premier trimestre. Toutefois, à partir du second trimestre, l'activité économique au Luxembourg a su profiter d'un climat conjoncturel beaucoup plus porteur. Selon les dernières prévisions du STATEC, la croissance du PIB pour 2016 devrait avoisiner les 3,7%, soit un niveau relativement proche du taux de croissance moyen observé avant la crise de 2008. Parallèlement à ces prévisions, le marché du travail s'est montré résilient avec un taux de chômage en légère régression.

Le secteur financier luxembourgeois s'est positivement développé en 2016 suite au redressement des marchés financiers en fin d'année, ceci malgré un environnement de taux extrêmement bas. L'industrie des fonds d'investissement luxembourgeois, pour sa part, a poursuivi sa progression et enregistré une croissance de ses actifs sous gestion.

DYNAMIQUE COMMERCIALE SOUTENUE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

Particuliers et Professionnels

Dans ce domaine la Banque poursuit sa stratégie consistant à investir en parallèle dans la modernisation et l'optimisation du réseau des agences et dans le développement des solutions bancaires digitales. En 2016, deux nouveaux sites ont été ouverts, dans les enceintes de l'immeuble de la Commission européenne situé à Gasperich et dans le bâtiment Euroforum. Les nouveaux sites ont tous été configurés pour assurer des conditions d'accueil optimales pour la clientèle et reflètent la stratégie actuelle de la Banque, tout en assurant une proximité et une disponibilité maximale. Equipés des technologies bancaires les plus modernes, ces sites mettent à disposition des clients des appareils self-banking à l'intérieur d'espaces d'accueil multifonctionnels, des connexions WiFi et des tablettes pour permettre un accès optimal à l'information.

La BCEE gère le parc de guichets automatiques bancaires (GAB) le plus important du pays. Celui-ci fut largement modernisé pour offrir aux clients de nouvelles fonctionnalités, telles que le choix des coupures de billets ou encore des limites étendues pour le retrait de fonds. Plusieurs GAB, proposant la fonction de dépôt/versement, ont été installés à travers le pays, facilitant significativement les opérations en argent liquide. Des GAB mobiles sur le site de plusieurs événements majeurs ont complété cette infrastructure en 2016.

La Banque a équipé tous les guichets de son réseau des agences avec des tablettes « Signing Pad », nouvelle technologie bancaire permettant de signer les transactions électroniquement et d'automatiser l'archivage des pièces comptables.

En vue d'animer davantage la communication avec sa clientèle, la BCEE a continué le déploiement d'affichages digitaux moyennant des écrans dynamiques, situés aussi bien à l'intérieur des agences que dans les vitrines. Ainsi, au cours de l'année 2016, 25 agences ont été munies d'écrans à vocation publicitaire et informationnelle.

Dans un souci de réduction du risque lié au traitement de l'argent liquide et des coûts y afférents, le réseau des agences a fait des efforts de communication pour conseiller à sa clientèle des alternatives de paiement en promouvant l'utilisation des canaux de paiement digital ainsi que des regroupements, voire des centralisations de transactions impliquant de l'argent liquide.

Une nouvelle offre TWEENZ, s'adressant aux enfants de 6 à 12 ans, a été lancée visant à combiner l'éducation à l'épargne et des activités de loisirs. Une carte de membre permet d'obtenir des réductions d'entrées à des activités et la participation à des événements.

Les résultats commerciaux montrent que le réseau des agences continue à fidéliser la clientèle en développant une relation de confiance à long terme. De nombreuses formations assurent un niveau de connaissances élevé de la force de vente en matière de techniques bancaires et de réglementation.

En dépit de la hausse des prix du logement résidentiel, la BCEE a su développer son activité de financement des logements, avec

une progression nette de son encours de 6,1% par rapport à 2015. Une part croissante des nouveaux prêts au logement a été accordée à taux fixe, permettant ainsi de protéger le client contre une hausse future des taux d'intérêt.

La collecte de l'épargne a continué à progresser vu les incertitudes sur les marchés financiers, incitant les clients à rechercher la sécurité.

Tout comme pour le réseau des agences, la fidélisation de la clientèle existante et l'arrivée continue d'une clientèle à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant, a permis à la Banque Privée d'afficher un développement encourageant.

Ainsi, les rémunérations des placements monétaires sont restées à des niveaux très bas en raison de la politique monétaire toujours très accommodante poursuivie par la Banque centrale européenne (BCE). En revanche, en matière d'allocation d'actifs, la BCEE a réussi à proposer à sa clientèle des solutions de placement intéressantes au sein de sa gamme de fonds d'investissement accompagnées par des solutions dédiées en matière de gestion de fortune discrétionnaire.

En 2016, la Banque a lancé un nouveau compartiment de la SICAV Lux-Portfolio, en l'occurrence Lux-Portfolio Global Flexible Serenity, se caractérisant par une allocation flexible des différentes classes d'actifs. Cette flexibilité permet de tirer profit des opportunités de taux d'intérêt, respectivement des marchés boursiers en investissant jusqu'à maximum 50% en actions.

De nombreuses séances de formation à l'attention des Conseillers Private Banking et des Conseillers en placement ont été organisées et permettent d'assurer un niveau de compétences élevé dans le domaine du fonctionnement et de la réglementation des marchés financiers.

Moyennant un encadrement personnalisé par les conseillers, des conférences-clients et des publications financières, les clients bénéficient d'informations économiques et financières leur permettant de suivre de près les stratégies d'investissement en matière de « Private Banking » et d'intégrer celles-ci dans leurs décisions d'investissement.

Dans le domaine des services bancaires électroniques, la BCEE a enrichi en 2016 des nouvelles fonctionnalités à son application S-net Mobile pour smartphones et tablettes, permettant la gestion d'ordres permanents et des achats et ventes de titres. Cette application a rencontré dès son lancement un énorme succès auprès des clients et consolide la perception de la Banque comme banque de référence dans le domaine électronique. L'objectif des investissements conséquents est d'offrir à brève échéance l'éventail complet des produits et services par Internet.

Entreprises et Secteur Public

La BCEE a su défendre sa position de leader dans le segment très convoité du financement de la clientèle du secteur public.

L'optimisme exprimé par les patrons d'entreprises dans la dernière étude du Luxembourg Business Compass de juin 2016 se confirme d'après les dernières prévisions de croissance. Les dirigeants d'entreprises avaient en effet prévu une augmentation soutenue du volume des investissements pour l'année 2016. Le seul élément qui vient ternir ce tableau est le nombre de faillites qui a augmenté en 2016 de 12% à 983 entités. Cette hausse est néanmoins à relativiser dans le sens que l'emploi total intérieur a progressé sur la période.

L'attitude optimiste des entrepreneurs s'est reflétée par une belle évolution de l'activité de financement à la clientèle des entreprises et du secteur public. A l'instar de l'année précédente, les financements accordés ont de nouveau dépassé le cap des 2 milliards d'euros. En effet, le service « Corporate Banking » est parvenu à afficher une hausse des encours crédits grâce principalement à la bonne performance du segment des PME et des Promotions Immobilières.

Le déménagement des activités « Corporate Banking » dans le bâtiment « 19 Liberté », outre une accélération de la dynamique commerciale, a permis d'intensifier les synergies avec l'activité « Private Banking ». Le déménagement fut accompagné par la mise en place d'un système informatisé sans papier dans la chaîne crédits et par une gestion électronique de toute la documentation.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « BANQUE DES MARCHES » ET DES « FONDS D'INVESTISSEMENT »

Banque des Marchés

Le volume des activités de trésorerie a été soutenu en 2016. Les dépôts de la clientèle ont affiché une bonne tenue et la Banque a réduit le volume de ses programmes de refinancement internationaux en raison de la réduction du besoin de financement et des opportunités du marché.

Du côté des réemplois, une part importante des fonds a été dirigée vers les effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la BCE, dont notamment un portefeuille obligataire à faible risque et à bonne liquidité qui a atteint 10,1 milliards d'euros. Les prêts et créances aux établissements de crédit sont en baisse de 26,7% pour atteindre 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, la BCEE a largement eu recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2016, l'encours des swaps de change et de change à terme s'est élevé à plus de 13,3 milliards d'euros. A la même date, l'encours des « Interest rate swaps » (IRS) et « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à 12,1 milliards d'euros. A noter qu'un montant de 0,8 milliards d'euros de prêts est garanti par des titres de la dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/récession (« repurchase agreements »).

En 2016, la BCE a assoupli davantage sa politique monétaire et la « Federal reserve » (Fed) a continué d'augmenter légèrement ses taux. La principale surprise est venue du Royaume-Uni, où la Banque d'Angleterre a été obligée de s'adapter au nouvel environnement créé par le résultat du référendum sur l'Union européenne. Au total donc, les politiques monétaires en Europe ont divergé de celle des Etats-Unis, ce qui a conduit à des élargissements significatifs des « spreads » entre les taux courts européens et américains.

Le 16 mars 2016, la BCE a baissé une nouvelle fois ses taux directeurs. Le taux marginal a été ramené à 0,25%, le taux repo à 0%, et le taux de dépôt s'est enfoncé un peu plus en territoire négatif, à -0,40%. Le même mois, elle a augmenté ses achats mensuels, et introduit un nouveau programme, le « Corporate sector purchase programme » (CSPP), lui aussi destiné à

améliorer les mécanismes de transmission de la politique monétaire. La seule interrogation des marchés concernait l'annonce d'un éventuel recalibrage de l'« Asset purchase programme » (APP) en décembre. Celui-ci a bien eu lieu, en outre, la limite inférieure de rendement disparaît et celle concernant la maturité passe de 2 ans à 1 an.

En 2016, la Fed s'est montrée sensible à l'environnement international. En particulier, il est probable que sans les incertitudes créées par le référendum sur l'Union européenne au Royaume-Uni, elle aurait augmenté ses taux plus tôt dans l'année. Elle a finalement attendu jusqu'à décembre pour porter l'objectif pour les Fed funds à 0,625% (mid-range).

Le marché des changes a été très volatil en 2016 du fait de la montée des risques politiques liés au Brexit et aux élections américaines. Il a été dominé principalement par l'évolution du dollar et indirectement par l'évolution des anticipations de la politique de la Fed. Ainsi, le marché des changes a évolué en deux temps. Le dollar s'est sensiblement déprécié au 1er semestre du fait des craintes d'un ralentissement prononcé de la croissance américaine lié à la crise émergente en janvier/février et à la victoire du Brexit en juin. Le dollar s'est pourtant apprécié à nouveau au second semestre suite au renforcement des anticipations de hausse des taux de la Fed.

Alors que l'année s'annonçait particulièrement risquée, les marchés du crédit ont présenté, contre toute attente, une excellente performance. Les « spreads » de crédit se sont d'abord écartés sur fond de chute des prix du pétrole, d'accélération de défauts de sociétés aux Etats-Unis ainsi que de tensions dans le secteur bancaire européen. L'annonce de la BCE sur la mise en place d'un programme de rachat d'obligations « corporate » dès mars 2016 a déclenché un rallye sur tous les marchés de crédit, d'autant plus que le prix du pétrole a connu un rebond jusqu'à la fin du premier semestre. Le 2ème semestre 2016 fut alors marqué par une stabilisation des prix du pétrole, une remontée des taux depuis début octobre, une montée des risques politiques ainsi qu'un calendrier électoral chargé à l'horizon 2017.

A l'instar des années précédentes et conformément aux règles prudentielles de liquidité, la BCEE est restée fidèle en 2016 à sa politique d'investissement défensive visant à générer une rémunération adéquate par rapport aux risques encourus tout

en veillant à une préservation optimale du capital investi. Dans un environnement de taux d'intérêt bas, la Banque a néanmoins réussi à investir de façon sélective dans des obligations de haute qualité - éligibles au « buffer » de liquidité - ainsi que dans des émissions « corporate » et « senior » bancaires. Il a ainsi été possible de générer une fois de plus une rentabilité tout à fait satisfaisante sur un portefeuille d'investissement de qualité élevée et en progression d'année en année.

Fonds d'Investissement

La gamme des fonds-maison a compté en date du 31 décembre 2016, six sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), composées de 30 compartiments, représentant des actifs totaux de 3,5 milliards d'euros, en hausse par rapport au 31 décembre 2015.

Le nombre de fonds a été réduit de 13 structures à 6 au cours de l'année 2016 afin de distinguer plus clairement les différentes politiques d'investissement.

S-PENSION, le produit de prévoyance vieillesse de la BCEE, dont les sous-jacents sont les compartiments de la SICAV Lux-Pension, a continué à rencontrer la faveur d'une clientèle désireuse de disposer de revenus complémentaires pour la retraite tout en profitant dès à présent des avantages fiscaux accordés par le législateur.

Bénéficiant de la solidité financière confirmée de la BCEE et de l'excellente qualité des services à l'égard des Professionnels du secteur financier (PSF), l'activité de banque dépositaire pour fonds d'investissement a connu une croissance très dynamique. Avec un total de quelque 24,5 milliards d'euros d'actifs sous administration, la BCEE a figuré à nouveau parmi les prestataires de services de référence pour les véhicules d'investissement luxembourgeois. L'encours des fonds de promoteurs tiers, pour lesquels la BCEE assure la gestion administrative et la fonction de banque dépositaire, s'est élevé à quelque 21,0 milliards d'euros fin 2016, en augmentation de 11,5% par rapport à 2015.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes

croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle et la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. La BCEE poursuit ses efforts d'amélioration de la productivité afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

Dans un contexte où la bonne gouvernance devient de plus en plus importante, la fonction « compliance » assure en particulier la gestion du risque de sanctions et de non-conformité avec des règles toujours plus complexes qui s'appliquent à la Banque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'en matière de conformité fiscale.

Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, la Banque a connu une activité soutenue en raison des nombreux projets en cours et des travaux liés au Mécanisme de surveillance unique (MSU), dont l'objectif consiste à assurer la sauvegarde et la solidité du système bancaire européen ainsi qu'à renforcer la stabilité financière en Europe. Le MSU est l'un des trois piliers de l'Union bancaire avec le Mécanisme de résolution unique (MRU) et le Système de garantie des dépôts (SGD).

L'objectif du MRU est de minimiser pour le contribuable et l'économie réelle, le coût de la résolution de banques faisant partie de l'Union bancaire qui seraient confrontées à de graves difficultés. Ce mécanisme est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2016 et fut transposé en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015.

Le SGD, également instauré à Luxembourg par la loi du 18 décembre 2015, prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne mette en place un système de garantie des dépôts qui protège les dépôts bancaires des clients jusqu'à concurrence de 100.000 euros par banque. Au Luxembourg, le Fonds de garantie des dépôts luxembourgeois (FGDL) assure cette mission et remplace le système de l'Association pour la garantie des dépôts Luxembourg (AGDL) depuis le 1er janvier 2016.

En 2016, la BCEE a versé sa deuxième contribution au fonds de résolution bancaire unique mis en place par le MRU. La première contribution au FGDL a été effectuée au courant de l'exercice 2016. La BCEE finance ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL au fil des années.

La Banque a également participé dans le cadre du Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) au stress test 2016, organisé sous la direction de la BCE, pour vérifier la capacité de résistance des institutions financières systémiques à des évolutions macroéconomiques dégradées. Les résultats de cet exercice, qui a confirmé la solidité de la BCEE, seront pris en compte pour l'évaluation continue des risques de la BCEE.

Dans le cadre de l'objectif de transparence fiscale au niveau européen, l'échange automatique d'informations fiscales a été intégré au dispositif législatif luxembourgeois par la transposition en droit luxembourgeois de la Directive 2014/107/UE, en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Au niveau international, l'OCDE a développé une norme commune connue sous le nom de « Common reporting standard » (CRS) qui gère l'échange automatique d'informations fiscales au niveau mondial entre Etats ayant adopté le standard. L'Union européenne a adopté le CRS et la BCEE a finalisé en 2016 les travaux pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. La première transmission d'informations de la part de la BCEE aura lieu en 2017 et concernera les informations fiscales relatives à l'année 2016.

Changements au sein de la Direction

Au 1er juin 2016, Madame Françoise Thoma a été nommée Directeur général et succède à Monsieur Jean-Claude Finck qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Aly Kohll a rejoint le Comité de direction à partir du 1er juin 2016 suite au départ en retraite de Monsieur Gilbert Ernst.

Au 1er février 2017, Monsieur Romain Wehles a rejoint le Comité de direction.

Adaptation de l'organigramme de la Banque

Après des réflexions approfondies basées sur le plan stratégique « Spuerkeess 2020 » et portant sur la meilleure manière de servir et développer la clientèle, le Comité de direction a décidé de

créer un nouveau département Clientèle institutionnelle, intégrant notamment l'ancien département Fonds d'investissement, tout en exerçant des compétences plus larges. Le nouveau département servira ainsi principalement une clientèle composée notamment de l'Etat central luxembourgeois, des entités supranationales, des banques, professionnels du secteur financier, fonds, sociétés de gestion, assurances et réassurances.

Pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de séparation entre fonctions commerciales et fonctions de contrôle, le Comité de direction a également décidé de créer une Fonction « Risk Management » (ancien service « Risk Control ») qui est dorénavant directement rattachée au Comité de direction.

Le nouvel organigramme, daté au 1er mars 2017 et présenté au chapitre 6 du rapport annuel, est également disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse www.bcee.lu sous la rubrique Rapport annuel.

Infrastructure logistique

Le nouveau bâtiment « 19 Liberté » a été inauguré le 5 juillet 2016 après un an et demi de travaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'aménagement intérieur. Ce nouveau site regroupe entre autres les services « Corporate Banking » et « Private Banking » et permet d'accueillir la clientèle dans des conditions optimales.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, la BCEE continue à détenir, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, la BCEE est actionnaire à hauteur de 40,0% de La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances et de La Luxembourgeoise-Vie Société Anonyme d'Assurances. La Compagnie Financière La Luxembourgeoise S.A. et la BCEE, par voie indirecte, sont actionnaires de la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. qui est active dans l'élaboration et la mise en place de régimes complémentaires de pension et qui offre des services de gestion actuarielle, administrative et comptable des régimes de pension.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque y détient une participation de 10,9% avec des droits de vote associés.

La BCEE détient dans le secteur des transports aériens des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. (21,8%), qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention du cargo et « catering », et de Cargolux Airlines International S.A. (10,90%), qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire. Par le biais de sa participation dans Paul Wurth S.A., la Banque continue à appuyer les activités de conception et d'ingénierie industrielle.

Via sa participation de 11,0% dans le capital de la Société nationale des habitations à bon marché S.A. (S.N.H.B.M.), spécialisée dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, la BCEE remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accès à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

La Banque a par ailleurs acquis en mars 2016 une participation de 12,0% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. Cette prise de participation s'inscrit dans la droite lignée des prises de participation historiques par la BCEE auprès d'autres acteurs économiques luxembourgeois.

Outre ces principales participations, la BCEE possède des intérêts dans d'autres sociétés actives dans le développement de la vie économique.

Ressources humaines

La BCEE reste en 2016 un employeur attractif sur le marché de l'emploi luxembourgeois avec un nombre de candidatures en permanente croissance. Un programme d'insertion performant facilite l'intégration des nouvelles recrues dans un environnement

professionnel en perpétuel changement tout en favorisant une formation d'insertion poussée et adaptée aux défis croissants des différents métiers de la Banque. La BCEE était de nouveau présente aux divers événements de recrutement et le site Internet www.mylittlebigstep.lu reste le point d'entrée des candidatures en combinant le volet informationnel avec l'option de postuler en ligne.

L'exercice 2016 était marqué par l'introduction de la gestion par objectifs prévue par la réforme de la Fonction publique. Ainsi, chaque agent s'est vu attribuer une description de poste formalisée et relatant aussi bien les tâches à assumer que le niveau de connaissance et de compétence requis pour ce faire. Cette approche permet à l'ensemble du personnel de mieux se situer au sein de l'organigramme de la Banque et est perçue comme véritable instrument de pilotage des ressources humaines. Dans le même ordre d'idées, l'introduction de l'appréciation des performances professionnelles en 2016 vise à réaliser à intervalles réguliers, un état des lieux des connaissances et compétences du personnel et à donner un feedback constructif, favorisant ainsi le développement professionnel du personnel.

Une formation continue solide et une approche proactive en mobilité interne sont d'autres outils permettant un développement professionnel continu des employés de la Banque afin de continuer à satisfaire les besoins de notre clientèle et les exigences des régulateurs.

Gouvernance d'entreprise

Si la BCEE était toujours très attachée à une culture d'entreprise placée sous le signe des règles de la bonne gouvernance, les principes de gouvernance sont devenus des piliers majeurs régissant l'organisation et les activités des établissements financiers qui se développent constamment depuis la Circulaire 12/552 de la CSSF. Pour les banques systémiques comme la BCEE, le régulateur européen insiste de plus en plus sur l'importance de la bonne gouvernance et continue à en faire un thème majeur pour l'année 2017.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Fidèle à la mission lui confiée par l'article 5 de sa loi organique, la BCEE entend être la référence sur la Place financière de Luxembourg en matière de RSE, en mettant notamment l'accent sur la proximité par rapport au client, la promotion de l'épargne,

les prêts au logement, l'attribution de crédits d'après des critères sociaux, la participation dans de grandes entreprises luxembourgeoises, le service bancaire aux PME, le financement d'équipements et de collectivités publiques et paraétatiques.

Par ailleurs, la BCEE détient depuis 2012 le label « Entreprise socialement responsable » (ESR) décerné par l'Institut national pour le développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises (INDR).

L'engagement social de la Banque a été renforcé en 2016 à travers la création d'un Comité RSE interne, ayant pour objectif de promouvoir toutes les actions et engagements en matière de RSE, mais également de répondre à l'avenir aux nouvelles exigences réglementaires en la matière.

Pour marquer sa présence, la BCEE continuera à promouvoir cette philosophie et à soutenir différentes organisations et événements, visant à sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

La BCEE soutient des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage de manière soutenue dans des actions et événements pour autant qu'ils soient en accord avec l'éthique ainsi qu'avec les valeurs de proximité et de professionnalisme.

Comme chaque année, la Banque a une nouvelle fois prêté son concours à différents rendez-vous clés de musique et de sport, et a également soutenu un grand nombre d'initiatives estudiantines, culturelles et sportives locales à travers le pays.

Via sa Galerie d'art contemporain « Am Tunnel » & Espace Edward Steichen, la BCEE continue de témoigner son engagement culturel.

En 2016, le Musée de la Banque, complètement rénové fin 2015, qui retrace l'histoire de la Place financière luxembourgeoise et de la BCEE depuis 1856, a connu un très grand succès, notamment auprès de classes d'élèves et d'étudiants.

Les deux sites représentent ainsi plus que jamais des points d'attrait de tout premier ordre dans la capitale, tant pour la

population luxembourgeoise que pour les nombreux visiteurs étrangers.

En outre, à l'initiative de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, l'exposition d'art intitulée « De Mains de Maîtres » a eu lieu du 1er au 5 décembre 2016 dans le nouveau bâtiment « 19 Liberté ». L'exposition d'exception a mis en lumière le talent, la créativité et l'importance de la transmission du savoir-faire auprès des jeunes générations d'artisans et de créateurs d'art. Cette exposition a connu un très grand succès auprès des amateurs d'art, tant luxembourgeois qu'étrangers.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La BCEE accorde une importance particulière à la gestion des risques.

Création d'un Comité de pilotage des risques

La Banque gère ses activités journalières, tout en poursuivant les objectifs stratégiques et la politique de gestion prudente du risque, dans les limites d'appétit au risque de la Banque. Le Comité des risques est composé de membres du Comité de direction ainsi que des membres du Sous-comité des risques.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2016. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département « Analyse et gestion crédits » (anciennement département « Analyse des risques »). De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent un des paramètres clés pour la mise en place de limites.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale des clients d'une part, et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la rentabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'OCDE, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision périodique.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-counterparty clearing » (CCP) d'après la réglementation « European markets infrastructure regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset liability management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et gestion crédits » et du chef du département « Comptabilité ». Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

IRRBB

La Banque a lancé en 2016 un vaste projet visant à améliorer ses capacités d'analyse et de gestion du risque de taux d'intérêt (« Interest rate risk in the banking book »).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital requirement regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, la BCEE publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2016, le LCR s'élève à 135% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal fixé à 70% pour l'année 2016. La BCEE vise d'ailleurs un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net stable funding ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, entrera en vigueur en 2018.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres Tier 1 par rapport à la somme bilantaire sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements hors-bilan pondérés, c.-à-d. il s'agit du ratio « Core tier 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de la BCEE s'élève à 5,8% (minimum réglementaire 3,0%) au 31 décembre 2016.

Risque opérationnel

D'une manière générale, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines ou informatiques ou d'événements externes. La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne implémenté à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la direction de la Banque.

Dans le but de centraliser la gestion du risque opérationnel, la Banque exploite un outil permettant la gestion des incidents internes selon les méthodologies proposées par Bâle III. Ainsi, la Banque dispose d'une base de données qui recense tous les incidents qui ont un impact sur le résultat de la Banque et qui sont relatifs à une défaillance humaine ou informatique. Les incidents font par ailleurs l'objet d'une analyse récurrente au niveau d'un certain nombre de comités de la Banque.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs, système de garantie ex post mis en œuvre par l'Association pour la garantie des dépôts Luxembourg (AGDL), et alimenté par le biais d'une dotation jusqu'à l'exercice 2014, de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information

comptable. Mensuellement, la Banque procède à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management information system » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La Banque s'est préparée en 2016 à l'application de la norme IFRS 9 qui remplacera à partir du 1er janvier 2018 la norme actuelle IAS 39 « Instruments financiers Comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 regroupe 3 phases :

Phase 1 : Classification et évaluation. Cette phase consiste à définir les modèles d'affaires de la Banque et à déterminer la conformité des instruments financiers par rapport au critère « Solely payment of principal and interest » (SPPI).

Phase 2 : Dépréciations. Cette phase qui substitue le modèle de perte encourue sous IAS 39 par un modèle de dépréciation prospectif basé sur les pertes attendues, a fait l'objet de travaux importants en 2016 pour évaluer les impacts futurs.

Phase 3 : Comptabilité de couverture. L'application de cette phase qui concerne les principes de comptabilisation de la couverture et sa mise en œuvre n'est pas obligatoire. Ce sujet sera analysé au cours du premier semestre 2017.

Conformité avec la CRR

La BCEE répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autre à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux risques précités.

Les informations en lien avec la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2016 est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse www.bcee.lu sous la rubrique Rapport d'activités.

CREISSANCE SOUTENUE DES ACTIVITES COMMERCIALES ET CONFIRMATION DE LA SOLIDITE FINANCIERE

Le bénéfice net de la Banque de 240,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 est en hausse de 4,7% par rapport à l'exercice 2015.

Le produit bancaire affiche un repli de 4,8% à 573,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La marge nette d'intérêt diminue de 4,7% en raison du contexte de taux d'intérêt bas, voire négatifs, qui réduisent les opportunités de placement et de transformation d'échéances malgré la hausse du volume d'activité.

Les revenus de valeurs mobilières à revenu variable augmentent de 15,8% en raison de la hausse des dividendes en provenance de certaines participations dans des entreprises liées.

Le résultat sur commissions est en baisse de 3,8% en raison de la faiblesse de l'activité sur titres suite à un contexte boursier moins favorable en première partie d'année, ainsi qu'à un changement de réglementation qui pénalise les revenus dans le domaine des paiements.

Le résultat sur instruments financiers passe de 60,7 millions d'euros fin 2015 à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. De nature plus volatile, cette rubrique inclut le résultat de l'activité négoce de valeurs mobilières et d'instruments dérivés,

le résultat de réalisations d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat sur opérations de couverture de juste valeur ainsi que le résultat sur opérations de change. La diminution des revenus de cette catégorie provient principalement de la baisse du résultat réalisé sur la vente de titres et du résultat sur instruments financiers détenus à des fins de négociation.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu fixe, qui font partie des actifs financiers disponibles à la vente, sont rattachés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. Il en est de même des résultats d'évaluation relatifs aux valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. La baisse des valorisations des titres au cours de l'année a influencé l'évolution de la réserve de réévaluation qui s'élève à 917,1 millions d'euros fin 2016, en diminution de 82,0 millions d'euros ou de 8,2% par rapport au 31 décembre 2015.

Les autres produits et charges d'exploitation restent au même niveau que l'année précédente, à savoir 8,5 millions d'euros fin 2016.

Malgré une politique rigoureuse de suivi des coûts, les frais généraux totaux, y inclus les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, affichent une progression de 4,7%. Ceci s'explique principalement par la hausse des frais liés à l'implémentation des nouvelles réglementations bancaires et à leur supervision ainsi qu'à l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, suite à la mise en service du bâtiment « 19 Liberté » le 5 juillet 2016.

Suite à un dénouement favorable de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée, la Banque a pu réaliser des reprises de corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels et collectifs de 0,6 millions d'euros en 2016. La Banque a acté une reprise partielle de la provision AGDL suite au dénouement du risque pour lequel la provision avait été constituée. La procédure des autorités allemandes à l'encontre de la BCEE suite à l'ouverture des instructions en matière fiscale à l'encontre de certains de ses clients, résidant en Allemagne, a été clôturée par un accord transactionnel avec les autorités allemandes fin décembre 2016. Suite à la provision d'un montant suffisamment élevé dans ses comptes, cet accord transactionnel n'a pas eu d'impact négatif sur le résultat de la Banque pour l'exercice 2016.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2016 un bénéfice net de 240,5 millions d'euros par rapport à un bénéfice net de 229,8 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 10,7 millions d'euros ou de 4,7%.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à 43.444,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 647,2 millions par rapport à fin 2015. Cette augmentation provient principalement de la hausse des dépôts de la clientèle.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue des banques centrales » augmente de 1.374,6 millions d'euros à 2.687,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 en raison essentiellement de la hausse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe s'élève à 10.067,2 millions d'euros, en hausse de 68,7 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2015, ceci en raison de la baisse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie sur les marchés en 2016 et qui a entraîné une hausse du prix des obligations.

Dans cette même rubrique, l'encours des valeurs mobilières à revenu variable affiche 1.034,3 millions d'euros, en hausse de 66,4 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2015, en raison principalement de la prise de participation en 2016 dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois.

L'encours des prêts aux établissements de crédit diminue de 1.492,4 millions d'euros à 4.105,2 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

L'encours des prêts à la clientèle progresse de 590,9 millions d'euros à 19.815,7 millions d'euros. La hausse est portée par le

développement des activités des prêts au logement et des prêts d'investissement, illustrant la volonté constante de la BCEE de soutenir les projets des particuliers et des entreprises.

Au passif du bilan, les émissions de titres diminuent de 873,1 millions d'euros à 4.918,2 millions d'euros. Cette baisse s'explique par la réduction du besoin de financement de la Banque suite à un manque d'opportunités d'investissement intéressantes.

Les dépôts des établissements de crédit affichent une hausse de 302,1 millions d'euros à 4.741,7 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les dépôts de la clientèle augmentent de 1.208,1 millions d'euros à 28.190,5 millions d'euros. Cette croissance a principalement été soutenue par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public ont également progressé mais l'évolution de cette rubrique reste plus volatile en fonction des besoins de trésorerie de l'Etat.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,55% contre 0,54% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de la BCEE s'élève à 3.742,2 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 3.681,1 millions d'euros fin 2015, soit une augmentation de 1,7%.

Cette augmentation des fonds propres de 61,1 millions d'euros se décompose en une augmentation de la réserve non-distribuée de 189,8 millions d'euros, une diminution de la réserve de réévaluation de 82,0 millions d'euros, une variation de l'écart actuariel du fonds de pension de -57,4 millions d'euros et finalement une augmentation du bénéfice 2016 de 10,7 millions d'euros.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2016 à 2.627,0 millions d'euros, contre 2.528,3 millions d'euros fin 2015 (+3,9%).

Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent à 1.186,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 1.134,1 millions d'euros fin 2015 en raison surtout de la hausse des encours pondérés des établissements financiers.

Le ratio de fonds propres de base CET1 s'élève à 17,7% au 31 décembre 2016, contre 17,8% au 31 décembre 2015, témoignant ainsi du niveau de solvabilité très élevé de la BCEE. Le ratio de solvabilité total s'établit à 18,3% en décembre 2016, contre 18,5% au 31 décembre 2015.

En 2016, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a attribué l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts et Aa3 à la dette « senior unsecured » avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

Les commentaires et déclarations récents de la Banque centrale européenne laissent croire que les taux d'intérêt à court et moyen terme resteront extrêmement bas tout au long de l'année 2017.

Ainsi 2017, la BCEE s'attend à une pression continue sur sa marge d'intérêt dans la mesure où des actifs viennent à échéance et sont remplacés à des conditions moins favorables. En revanche, et sauf retour d'une crise économique ou politique aiguë en Europe, le coût du risque de crédit pour la BCEE ne devrait pas connaître d'évolution négative significative, hormis l'impact de l'entrée en vigueur de IFRS 9 au 1er janvier 2018. A moyen terme cependant, la politique prolongée des taux extrêmement bas risque de créer des excès au niveau de certaines catégories d'actifs.

Les conséquences économiques du Brexit sur les activités de la Banque resteront limitées.

Dans ce contexte, la Banque va suivre de près les évolutions et assumera son rôle d'acteur responsable au service de ses clients et de l'économie du pays, conformément aux missions lui confiées par la loi du 24 mars 1989 sur la BCEE et en continuité avec les développements du passé.

Par ailleurs, la Banque continuera à implémenter la stratégie telle que définie dans le plan d'entreprise « Spuerkeess 2020 », notamment dans les domaines réseau d'agences et banque digitale.

Ceci comporte que progressivement les agences seront remodelées autour d'un nouveau concept de fonctionnement. Parallèlement, le client profitera d'une offre très complète et conviviale en matière de banque électronique. Des investissements conséquents sont prévus au budget, afin d'assurer la mise en place de cette approche « omnicanal ».

Finalement des efforts considérables seront déployés sur les chantiers tels que MIFID II, PSD 2, IFRS 9.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la Banque, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 23 mars 2017

Pour le Comité de direction

Michel BIREL
Directeur Général adjoint
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction



L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement

et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

Conseil d'administration (situation au 1er mars 2017)

Président

M. Victor ROD

Directeur honoraire du Commissariat aux Assurances

Vice-Président

M. Patrick GILLEN

Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg

Administrateurs

M. Georges DENNEWALD

Représentant du Personnel

M. Paul ENSCH

Directeur honoraire de la Chambre des Métiers

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER

Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Économie

M. Manuel NICOLAS

Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère de l'Économie

M. Nico RAMPONI

Représentant du Personnel

M. Jean-Claude REDING

Président de la Chambre des Salariés

Mme Betty SANDT

Conseiller de Direction, Ministère des Finances

Commissaire de surveillance

M. Bob KIEFFER

Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances

Le Conseil d'administration de la BCEE

1ère rangée de gauche à droite :

M. Bob Kieffer, M. Paul Ensch, Mme Betty Sandt,
M. Victor Rod, Mme Elisabeth Mannes-Kieffer,

2ème rangée de gauche à droite :

M. Nico Ramponi, M. Jean-Claude Reding
M. Patrick Gillen, M. Manuel Nicolas,
M. Georges Dennewald



Président**Membres****Comité de direction** (situation au 1er mars 2017)

Mme Françoise THOMA	Directeur Général
M. Michel BIREL	Directeur Général adjoint
M. Aly KOHLL	Directeur
M. Guy ROSSELJONG	Directeur
M. Romain WEHLES	Directeur

Réviseur d'entreprises agréé : PricewaterhouseCoopers S.C. Luxembourg



Le Comité de direction de la BCEE

*De gauche à droite :
M. Aly Kohll, M. Guy Rosseljong,
Mme Françoise Thoma, M. Michel Birel,
M. Romain Wehles*

Déclaration sur la conformité des états financiers

Luxembourg, le 23 mars 2017

Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la « Loi Transparence »

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance les comptes annuels au 31 décembre 2016 de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Michel BIREL
Directeur Général adjoint
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

A. Rapport du réviseur d'entreprises

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, sur proposition du Conseil d'Administration de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat et l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de Direction et du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

L'établissement et la présentation sincère de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, relèvent de la responsabilité du Comité de Direction et font l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989. Le Comité de Direction est également responsable de la mise en place d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les

informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites sous la responsabilité du Comité de Direction et approuvées par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

AUTRE SUJET

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 70bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Comité de Direction et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Les informations requises par l'article 70bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois incluses dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 23 mars 2017
Société coopérative
Représentée par

Roxane Haas



19

Liberté

B. Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	1.313.328.229	2.687.924.387
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2.	5.597.608.197	4.105.231.598
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	4.3.	19.224.838.123	19.815.745.830
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4. 4.9.	201.115.555	294.544.201
Instruments dérivés de couverture	4.9.	77.502.528	67.895.956
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.10.	-	262.150.671
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	4.4.	9.998.539.565	9.805.099.257
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	4.4.	967.927.880	1.034.349.686
Titres détenus jusqu'à échéance	4.5.	4.683.501.426	4.572.783.470
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.6.	300.133.524	318.957.117
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.11.	52.453.419	80.022.997
Immobilisations corporelles à usage propre	4.12.	287.402.615	295.384.023
Immobilisations corporelles de placement	4.13.	15.214.799	14.311.053
Immobilisations incorporelles	4.14.	15.017.211	16.519.157
Impôts différés	4.15.	61.369.353	70.904.243
Autres actifs	4.16.	1.497.949	2.857.139
TOTAL de l'ACTIF		42.797.450.373	43.444.680.783

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2015	31/12/2016
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.17.	4.439.629.040	4.741.710.246
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.18.	26.982.397.471	28.190.450.916
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4.	170.332.351	156.434.838
Instruments dérivés de couverture	4.9.	892.476.947	894.844.009
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.19.	-	148.612.880
Emissions de titres	4.20.	5.791.365.039	4.769.621.682
Provisions	4.21.	535.190.209	459.382.313
Autres passifs	4.22.	27.662.718	56.094.521
Impôts courants	4.15.	98.146.636	55.875.415
Fonds de pension	4.23.	179.190.062	229.496.232
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		39.116.390.473	39.702.523.051

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2015	31/12/2016
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	39.116.390.473	39.702.523.051
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	999.115.177	917.141.000
<i>dont actifs financiers disponibles à la vente</i>	998.980.798	917.245.709
Réserves - Résultats non distribués	2.278.626.093	2.411.007.328
Résultat de l'exercice	229.793.163	240.483.936
Total capitaux propres	3.681.059.900	3.742.157.732
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	42.797.450.373	43.444.680.783

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

C. Compte de résultat au 31 décembre 2016

en euros	Notes	31/12/2015	31/12/2016
Résultat d'intérêts	5.1.	383.358.510	365.496.589
Revenu de valeurs mobilières	5.2.	53.043.337	61.400.538
Commissions	5.3.	97.130.422	93.429.522
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		533.532.269	520.326.649
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4.	24.777.166	13.165.244
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5.	19.437.588	16.158.993
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6.	-	2.369.213
Résultat sur opérations de couverture	5.7.	4.304.639	1.520.235
Différences de change		12.157.853	11.614.777
Autres produits d'exploitation	5.8.	9.472.168	9.662.534
Autres charges d'exploitation	5.8.	-949.936	-1.122.154
PRODUIT BANCAIRE		602.731.747	573.695.491
Frais du personnel	5.9.	-195.206.099	-199.079.628
Autres frais généraux administratifs	5.10.	-77.084.512	-82.624.951
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.11. 5.12. 5.13.	-24.778.765	-29.330.069
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		305.662.371	262.660.843
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.14.	20.831.981	581.529
Dotations aux/Reprises de provisions	5.15.	-39.758.513	32.958.982
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		286.735.839	296.201.354
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		-	338.072
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.16.	-56.942.676	-56.055.490
RESULTAT DE L'EXERCICE		229.793.163	240.483.936

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

D. Etat du résultat global au 31 décembre 2016

en euros	31/12/2015	31/12/2016
RESULTAT DE L'EXERCICE	229.793.163	240.483.936
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-43.727.086	-57.411.928
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-61.778.873	-71.218.221
Impact impôts différés	18.051.787	13.806.293
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-152.567.687	-81.974.176
Actifs financiers disponibles à la vente	-157.826.168	-77.369.324
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-133.247.021	-63.982.106
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-24.579.147	-13.387.218
Couverture de flux de trésorerie	-7.793.359	-333.448
Impact impôts différés	13.051.840	-4.271.404
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-196.294.774	-139.386.104
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	33.498.389	101.097.832

E. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2016

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a affecté EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2015) de son résultat 2015 à l'Etat.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2016	173.525.467	2.278.626.093	999.115.177	229.793.163	3.681.059.900
Affectation du résultat 2015	-	229.793.163	-	-229.793.163	-
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	240.483.936	240.483.936
Distribution pour l'exercice 2015	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-57.411.928	-	-	-57.411.928
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-81.735.089	-	-81.735.089
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-239.087	-	-239.087
Au 31 décembre 2016	173.525.467	2.411.007.328	917.141.000	240.483.936	3.742.157.732

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2015	173.525.467	2.143.829.015	1.151.682.864	218.524.164	3.687.561.510
Affectation du résultat 2014	-	218.524.164	-	-218.524.164	-
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	229.793.163	229.793.163
Distribution pour l'exercice 2014	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-43.727.086	-	-	-43.727.086
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-147.051.548	-	-147.051.548
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-5.516.139	-	-5.516.139
Au 31 décembre 2015	173.525.467	2.278.626.093	999.115.177	229.793.163	3.681.059.900

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

F. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2016

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.391.597	2.685.668.850
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.457.868.404	1.217.012.620
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	1.897.391.042	1.656.102.720
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	98.512
Titres détenus jusqu'à échéance	3.948.714	-
Total	5.672.599.757	5.558.882.703

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours et dont le risque de changement de juste valeur est non-significatif.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Intérêts reçus	866.764.841	851.397.434
Intérêts payés	-461.595.637	-460.628.829
Revenus de valeurs mobilières	53.043.337	61.400.538
Commissions reçues	139.791.056	141.469.508
Commissions payées	-42.660.634	-48.039.986
Autres produits d'exploitation	9.472.168	9.262.664
Autres charges d'exploitation	-945.041	-1.116.150
Impôts courants	-56.942.676	-56.055.490
Autres frais généraux administratifs	-262.481.832	-268.744.921
Sous-total	244.445.581	228.944.768

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-422.495	977.657
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	-262.111.459
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-379.886.460	190.322.896
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	16.275.031	-11.586.105
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	-171.958.366	253.898.787
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	-559.622.963	-861.414.305
Instruments financiers dérivés de couverture	4.332.258	-360.283
Autres actifs	-29.579.032	-34.579.378
Sous-total	-1.120.862.027	-724.852.190

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	834.819	15.098.900
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	148.056.795
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	294.672.902	297.626.090
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	1.863.925.680	1.207.129.591
Instruments financiers dérivés de couverture	8.824.594	76.533.167
Autres passifs	-8.255.682	-174.856
Emissions de titres	-462.830.984	-998.507.757
Sous-total	1.697.171.330	745.761.929
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	820.754.884	249.854.507

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-17.299.050	-173.827.950
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	24.137.483	13.203.458
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable - Filiales	-979	1.158
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-1.539.058.296	-980.895.637
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.533.333.706	1.053.680.838
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-141.706.205	-36.703.183
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-140.593.340	-124.541.317

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-23.775.722	-25.000.000
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-63.775.722	-65.000.000
Variation nette	616.385.822	60.313.190

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2015	2016
Situation au 1er janvier	4.816.199.514	5.672.599.757
Variation nette de trésorerie	616.385.822	60.313.190
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	240.014.421	-174.030.244
Situation au 31 décembre	5.672.599.757	5.558.882.703

Les notes figurant en annexe aux pages 31 à 122 font partie intégrante des comptes annuels.

G. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2016

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « La Banque »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de la Banque pour le courant de l'exercice 2016 était de 1.796 personnes (1.783 personnes en 2015), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 mars 2017.

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2016 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.7 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments financiers dérivés et des actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8 sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par la Banque

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2016, ont été adoptées par la Banque mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- IAS 1 (amendement) : « Initiative Informations à fournir »,
- IAS 19 (amendement) : « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- IAS 27 (amendement) : « La mise en équivalence dans les états financiers individuels »,
- IAS 16 et IAS 38 (amendement) : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »,
- IFRS 11 (amendement) : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 (amendement) : « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2012-2014 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2016, n'ont pas encore été adoptées par la Banque. Il s'agit des normes :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour la Banque qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 2 (amendement) : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- IFRS 15 (clarification) : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 16 : « Contrats de location »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 7 (amendement) : « Initiative informations à fournir »,
- IAS 12 (amendement) : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »,
- IAS 40 (amendement) : « Transfert des immeubles de placement »,
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

d) Avec l'adoption de la norme IFRS 9 par le Parlement Européen en date du 22 novembre 2016, la Banque livre un aperçu de l'avancement des travaux d'analyse et d'implémentation en vue de l'application définitive de la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 :

- Phase 1 : Classification et évaluation. Pour les besoins de cette phase, la Banque a passé en revue l'intégralité de ses portefeuilles d'instruments financiers actifs pour les regrouper suivant la logique des modèles d'affaires et les soumettre au test du « solely payment of principal and interest » (« SPPI »). L'implémentation est en cours et les transferts de positions « not-SPPI » vont se faire au courant de la première moitié de l'exercice 2017. Une grande partie des positions actuellement évaluées à la juste valeur par la rubrique de la réserve de réévaluation remplit les conditions du test « SPPI » et sera donc éligible pour une évaluation au coût amorti.

Pour ce qui est des positions d'actifs financiers détenues sous la forme d'actions, évaluées sous la norme IAS 39 à la juste valeur par la rubrique de la réserve de réévaluation avec recyclage des plus ou moins-values par le compte de résultat, la Banque a opté sous la norme IFRS 9 pour une continuation de cette méthode d'évaluation, qui ne prévoit cependant plus la possibilité de recyclage des plus ou moins-values par le compte de résultat.

- Phase 2 : Dépréciations. La Banque a défini les modalités d'affectation et de migration des trois niveaux de dépréciation prévus par la norme. Ces modalités prennent en compte, entre autres, la variation de la notation interne de la contrepartie ainsi que le statut de l'exposition. Les différents statuts déterminant la migration d'une exposition entre les trois niveaux de dépréciations sont les suivants : « performing », « past due », « non-performing », « forbearance » et « default ». Le calibrage du calcul des pertes attendues sur la durée de vie de l'exposition est en cours de finalisation.
- Phase 3 : Comptabilité de couverture. L'application de cette phase de la norme IFRS 9 concerne les principes de comptabilisation de la couverture comptable. Cependant sa mise en oeuvre n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Dans l'attente de l'aboutissement du projet sur la refonte de la macro-couverture, le normalisateur laisse en effet la liberté aux entités d'appliquer l'ancienne version de la norme IAS 39. Ainsi, la Banque ne s'est pas encore définitivement prononcée sur le choix à retenir.

- e) L'implémentation de la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à partir du 1er janvier 2019 n'a pas encore été lancée par la Banque.

2.2 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de la BCEE est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires classés en « actifs disponibles à la vente », les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2015	31/12/2016
CHF	1,0828	1,0747
GBP	0,7368	0,8578
JPY	131,4000	123,2500
SEK	9,1796	9,5720
USD	1,0916	1,0547

2.3 OPÉRATIONS BANCAIRES

2.3.1 Comptabilisation et évaluation initiales

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Suivant la définition de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés, incorporés dans d'autres instruments financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

2.3.2 Evaluation ultérieure

L'évaluation des instruments financiers se fera en fonction des caractéristiques des instruments financiers ainsi que de leur appartenance à une catégorie d'évaluation. Les catégories d'évaluation retenues sont les suivantes : instruments financiers détenus à des fins de transaction ou de couverture, actifs financiers détenus jusqu'à échéance, actifs financiers disponibles à la vente, instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat et prêts et créances.

2.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

2.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur dans le cas où il y a indication objective de perte de valeur de l'actif considéré.

2.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, la Banque a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : la Banque applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, la Banque calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à la Banque « Debit value adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif. Le modèle de valorisation se base sur les expositions issues des calculs réglementaires tout en utilisant les mêmes concepts :

- « Exposure at Default » (« EaD »),
- « Loss Given Default » (« LGD »),
- « Probability of Default » (« PD »).
- actifs financiers :
 - valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par la Banque d'une valeur d'évaluation par une analyse détaillée des derniers comptes annuels et par la prise en compte des prix d'éventuelles transactions récentes.
- passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de la Banque sont comptabilisées à l'origine au coût amorti. Par la suite, en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

2.3.3 Jugements et estimations comptables

Dans le cadre de la mise en place des principes comptables suivant les normes IFRS, la Banque a dû faire appel, dans certains cas, à des jugements ainsi qu'à des estimations dans la détermination des montants renseignés dans les comptes annuels.

Les cas les plus significatifs pour lesquels respectivement des jugements et des estimations, ont dû être appliqués sont :

2.3.3.1 La juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle

est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Marché actif et inactif

La Banque détermine l'activité et l'inactivité d'un marché de valeurs mobilières à revenu fixe à partir des 5 critères suivants :

- pourcentage de détention du volume de l'émission ;
- cotation fournie par un minimum de 2 acteurs dans le marché ;
- « minimum bid size » global observé supérieur ou égal à EUR 2 millions ;
- écart observé entre les prix « bid » et « ask » observés inférieur à 200 points de base ;
- écart entre le prix « bid » et « ask » pour le prix représentatif (p.ex. Bloomberg Generic Price) inférieur à 250 points de base.

Lorsque le marché est considéré comme étant actif, c. à d. si au moins 4 des 5 critères sont respectés, la Banque utilise les prix d'une source de cotation officielle. Dans le cas d'une émission pour laquelle les critères mis en place par la Banque permettent de conclure que le marché est inactif (à partir de 2 critères non respectés), la Banque calcule d'abord un prix par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted Cash flow method ») à partir de courbes de taux d'intérêt et de « spread » déterminés en fonction de la qualité de l'émetteur. Le prix ainsi calculé est ensuite pondéré avec une indication de prix fourni par une source de cotation, même si l'indication de prix est issue d'un marché pour lequel la Banque a, compte tenu de son analyse marché actif/inactif, émis un doute sur son caractère actif.

Hiérarchie de juste valeur

La Banque utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché

adoptées par la Banque, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- Juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- Juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- Juste valeur de niveau 3 : les données en entrée des modèles de détermination de la juste valeur de niveau 3 sont principalement des données qui ne sont pas directement observables sur un marché. Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes.

Pour déterminer cette hiérarchisation, la Banque a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS),
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap,

- cours de change des devises,
- indices boursiers,
- « credit spreads » des différentes contreparties.

2.3.3.2 Dépréciations des actifs financiers (« impairment ») évalués au coût amorti

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

Pour les dossiers de la banque de détail (« retail banking »), l'estimation du montant irrécouvrable sur des dossiers spécifiques est effectuée à partir d'observations de pertes historiques, alors qu'un jugement d'expert effectué dossier par dossier permet de déterminer le montant irrécouvrable de la clientèle professionnelle (« wholesale banking »), tout en tenant compte d'un éventuel collatéral. Une correction de valeur spécifique est enregistrée en conséquence.

En ce qui concerne les « indications objectives de dépréciation » telles que déterminées par les normes IFRS, la Banque les assimile à la notion d'« entrée en défaut » par application des règles internes de gestion du risque de crédit définies pour le calcul du ratio d'adéquation des fonds propres selon la « Capital Requirements Regulation » (CRR).

La Banque constitue par ailleurs des « corrections de valeur sur base collective » sur les créances non identifiées sur base individuelle comme étant en défaut, afin de tenir compte du risque de crédit progressif après la date d'octroi du crédit.

Pour calculer cette correction de valeur collective, la Banque se base sur les données historiques des pertes réalisées sur le portefeuille de crédit. Elle détermine ainsi la probabilité de défaut pour les différents types de prêts en fonction de la durée qui s'est écoulée dans la relation de crédit entre l'octroi du prêt et l'entrée en défaut.

La correction de valeur collective, encore appelée dépréciation « Incurred But Not Reported » (IBNR), porte sur l'ensemble des actifs qui n'ont pas subi de dépréciation individuelle et appartenant à la rubrique « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle ».

La méthodologie appliquée pour déterminer la correction de valeur collective est basée sur le concept de la perte attendue et se définit comme le produit de l'engagement à la date de calcul de la provision (EaD) par la probabilité de défaut estimée sur base des données historiques (PD) et la perte en cas de défaut (LGD) telle qu'elle est calculée pour la CRR.

En application des normes IFRS, la Banque prend en compte l'incidence de l'évolution des conditions économiques en appliquant des LGD « best estimate » qui surpondèrent les LGD du passé récent par rapport à ceux du passé plus lointain.

2.3.3.3 Dépréciations des actifs disponibles à la vente

La Banque considère les valeurs mobilières du portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » (AFS) comme dépréciées, lorsqu'elle s'attend à une baisse durable des flux de trésorerie futurs contractuels en raison d'« indications objectives de dépréciation ».

Parmi les « indications objectives » figurent :

- les problèmes de trésorerie suite à un ou des retards respectivement de paiement et de remboursement,
- la baisse des notations en-dessous d'un seuil critique (B+),
- la dégradation de la solvabilité.

Dans cette optique, la chute du prix de plus de 20% déclenche automatiquement un test de dépréciation, indépendamment de la présence ou non d'« indications objectives ».

Lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu fixe, la différence entre le prix d'évaluation et le coût amorti sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

De même, lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu variable, la différence entre le prix d'évaluation et le coût d'acquisition sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Pour ce qui est des critères objectifs de dépréciation des valeurs mobilières à revenu variable, la Banque n'enregistre une dépréciation que si la juste valeur est durablement inférieure au coût historique. Le suivi, la valorisation et la décision d'appliquer une dépréciation de ces positions se fait par un groupe d'experts en fonction des critères suivants :

- évolution du cours de bourse pour les actifs cotés, respectivement prix de transaction récent,
- évolution de l'actif net sur base des résultats publiés pour les valeurs mobilières non cotées,
- perspectives d'évolution de la contrepartie en termes de modèle d'affaires, chiffres d'affaires et par jugements d'experts.

2.3.3.4 Dépréciations des actifs détenus jusqu'à échéance

Pour les actifs détenus jusqu'à échéance, la Banque applique le même principe en matière de dépréciation que pour les valeurs mobilières à revenu fixe de la catégorie actifs disponibles à la vente.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

La Banque utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, la Banque élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et

charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice.

Opérations d'investissement

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Opérations de financement

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

3. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX RUBRIQUES DU BILAN

3.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.2.1 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme des prix sont classés respectivement comme actifs et comme passifs détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie les valeurs

mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par la norme IAS 39, la Banque considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance

Les titres à échéance déterminée et activement cotés en date d'acquisition, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont comptabilisés sous la rubrique « titres détenus jusqu'à échéance » au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif avec intégration en résultat des primes et décotes étalées sur la durée de vie de l'actif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur (« impairment »). L'étalement des décotes et des primes se fait à la rubrique « résultat d'intérêts » au compte de résultat.

Les conditions de classement en actifs détenus jusqu'à échéance ainsi que les règles strictes de tenue du portefeuille en termes de conditions de transfert et de restrictions de vente ont conduit la Banque à limiter l'utilisation de ce portefeuille. Les actifs détenus jusqu'à échéance, et donc non évalués à la juste valeur, ne sont pas exposés à un risque de variation des taux d'intérêts et ne peuvent dès lors pas être couverts contre ce risque. En revanche, ils peuvent être couverts contre le risque de change et contre le risque de crédit. La Banque investit principalement en titres émis ou garantis par des émetteurs de première qualité, étatiques ou bancaires, dans le cadre de sa politique « asset liability management » (ALM).

La Banque s'est dotée d'une procédure en conformité avec la norme IAS 39 AG 22 (a) détaillant les conditions de ventes avant échéance pour satisfaire à la condition énoncée au paragraphe 9 de la présente norme et pour ne pas susciter le doute quant à l'intention de l'entité de conserver ses autres placements jusqu'à leur échéance.

3.2.3 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux positions qui ont été désignées initialement comme telles, respectivement à celles qui n'ont pas été classées dans l'une des quatre autres catégories d'actifs « actifs détenus à des fins de transaction, actifs détenus jusqu'à échéance, actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou créances évaluées au coût amorti » lors de la comptabilisation initiale.

La catégorie des actifs disponibles à la vente inclut des valeurs mobilières à revenu fixe, les crédits cotés sur un marché actif ainsi que les valeurs mobilières à revenu variable, notamment les investissements en actions et en SICAV. La Banque a par ailleurs opté pour l'évaluation à la juste valeur, selon la norme IAS 39, des participations dans les sociétés associées et les filiales en assimilant lesdits investissements à la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour les besoins des comptes annuels individuels. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans le résultat d'intérêts. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « revenu de valeurs mobilières » du compte de résultat à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

L'évaluation des positions disponibles à la vente se fait à leur juste valeur sur base des prix offerts (« bid price ») pour les titres cotés sur un marché actif ou par l'utilisation de modèles se basant sur des données de marché observables ou des estimations internes. Les plus ou moins-values latentes dégagées par les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées en fonds propres dans la rubrique « réserve de réévaluation ». Les dépréciations d'actifs sont renseignées au compte de résultat et ne figurent par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Lors de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat réalisé est enregistré au compte de résultat à la rubrique « résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat ». Si la Banque détient plusieurs investissements dans le même titre, les sorties du stock s'effectueront suivant la méthode « first in - first out » (FIFO).

Les plus ou moins-values latentes et réalisées sur valeurs mobilières à revenu fixe sont dégagées en comparant la juste valeur de l'obligation à son coût amorti. En ce qui concerne les valeurs mobilières à revenu variable, le coût d'acquisition, y compris les frais de transaction, est comparé à la juste valeur pour dégager le résultat.

Les obligations qui font partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente et qui sont couvertes contre les variations du taux d'intérêt connaissent un traitement particulier exposé au point suivant.

3.2.4 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « Interest Rate Swaps » (IRS) et les « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

La Banque classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par la Banque pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés du type IRS.

3.2.5 Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

La Banque désigne des actifs et passifs financiers à structures non étroitement liées et de ce fait non éligibles à l'origine pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés, en tant qu'instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Par cette désignation de l'instrument financier actif ou passif, la Banque compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusi-

vement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de la Banque au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Cette nouvelle catégorie a été mise en place par la Banque avec effet au 1er janvier 2016 pour les nouvelles acquisitions d'actifs financiers et pour les nouvelles émissions de passifs financiers.

3.2.6 Opérations sur titres : mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.2.6.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers disponibles à la vente ou comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

La Banque conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et créances au coût amorti ».

La Banque effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.2.6.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.2.7 Prêts et créances évalués au coût amorti

Les prêts et créances évalués au coût amorti se définissent comme étant des actifs financiers intégrant des paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances à échéance fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces instruments financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque trimestre, à travers différents indicateurs :

- défaut : cet indicateur a été transposé suivant la définition de la CRR et est utilisé depuis des années ;
- non-performing : cet indicateur a été transposé suivant la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) publiée en 2014 ;
- forbearance (Restructuration) : cet indicateur a été transposé début 2014 conformément à la définition de l'Autorité bancaire européenne ;
- contagion de groupe : en cas de défaut, le besoin d'étendre le défaut à d'éventuelles autres entités du groupe est systématiquement évalué ;
- indicateurs basés sur le bilan de la clientèle professionnelle, comme par exemple :
 - fonds propres insuffisants ;
 - baisse significative du chiffre d'affaires ;
 - capacité d'autofinancement négative.

A l'issue du test de dépréciation, la Banque prend une décision individuelle de dépréciation ou non de chaque dossier sous revue. Le niveau de dépréciation dépend notamment des garanties réelles et personnelles, valorisées en appliquant des « haircuts » prudents, et de la capacité de remboursement estimée du client en question.

La norme IAS 18 impose de considérer les frais de dossier comme des frais d'origination à intégrer au calcul du taux d'intérêt effectif. La méthode actuarielle consiste à étaler les frais et commissions significatifs attachés aux créances à taux fixe sur la durée de vie de l'actif et à les comptabiliser comme un ajustement du taux de rendement effectif de l'actif auquel ils sont attachés. S'ils ne sont pas significatifs, ils sont directement comptabilisés au compte de résultat.

Dans le cas des prêts à taux variable ou ajustable, l'étalement se fera non pas suivant la méthode actuarielle, mais suivant la méthode linéaire.

La Banque ayant opté pour l'évaluation au coût amorti des créances non représentées par un titre, l'évaluation en fonction de la courbe de taux d'intérêt ne se fait que dans le cas d'une couverture du prêt par un instrument dérivé et lorsque la Banque a formellement désigné l'opération comme opération de couverture en accord avec les normes IFRS.

Les actifs financiers à revenu fixe négociés sur un marché inactif et destinés à être détenus jusqu'à leur échéance font également partie de la catégorie des « prêts et créances au coût amorti ».

3.2.8 Marché interbancaire

3.2.8.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisée au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.8.2 Emissions de titres

A la base, les émissions de la BCEE sont évaluées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », la Banque émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

La Banque a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, la Banque applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat.

3.2.9 Dépréciation des actifs financiers

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

En ce qui concerne les actifs évalués au coût amorti, le montant recouvrable est net de tout nantissement ou garantie et correspond à la valeur des flux futurs ré-estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif disponible pour les instruments à taux variable. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, le montant recouvrable correspond soit à la juste valeur, soit à la valeur actualisée des flux futurs estimés au taux de marché applicable à un actif financier similaire.

Les dotations pour dépréciation du portefeuille disponible à la vente et des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution de la rubrique concernée.

On distingue 2 catégories de dépréciation :

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base individuelle : le montant de la dépréciation d'un actif est le résultat de la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. Les actifs financiers sont évalués contrat par contrat. Cependant, les actifs financiers de faible montant, tels que les prêts à la consommation qui présentent des caractéristiques de risques similaires, sont en principe regroupés afin de procéder à une évaluation globale du taux de dépréciation.

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base collective : les normes IFRS prévoient, en l'absence de corrections de valeur sur base individuelle, la constitution de corrections de valeur sur base collective pour couvrir le risque de perte potentielle lorsqu'il existe une ou plusieurs indications objectives de perte probable dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts accordés, non utilisés à la date de clôture. A l'heure actuelle, la Banque n'applique ce principe qu'à la clientèle « retail » renseignée au portefeuille des « Prêts et créances évalués au coût amorti ». Afin de calculer les corrections de valeur sur base collective, la Banque se base sur l'expérience et les données historiques de pertes réalisées. La probabilité de défaut pour les différents types de prêts est calculée en fonction de la durée entre l'octroi du prêt et son entrée en défaut.

Lorsque la Direction estime, sur base d'indications objectives, qu'un actif financier est totalement irrécouvrable, il est entièrement déprécié par dotation du complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante. Si, par la suite, des rentrées de fonds sont actées sur cet actif, elles sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « autres produits d'exploitation ».

3.2.10 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et divers.

3.2.11 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

La Banque comptabilise les commissions en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées au compte de résultat sur la durée de la prestation rendue (frais de dossiers sur prêts, frais de transaction,...),
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée,
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées au compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, la Banque y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. La Banque applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - Composant gros-œuvre 30 – 50 ans
 - Composant parachèvement 1 30 ans
 - Composant parachèvement 2 10 ans
 - Composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant autres reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de la Banque sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Banque considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit essentiellement de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

3.5.1 La Banque est locataire

La Banque a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.5.2 La Banque est bailleuse

Lorsque la Banque donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et créances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

3.6 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. La Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.6.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.6.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

3.6.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la loi organique du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, les agents-employés bénéficient d'un supplément de pension, à charge de l'établissement, s'ils se trouvent dans les conditions ouvrant droit au régime de pension des fonctionnaires de l'État. Les suppléments de pension concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Par ailleurs, les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Le montant d'une prestation d'un agent fonctionnaire résulte de l'application du régime de pension des fonctionnaires de l'État. En revanche, le montant de la prestation d'un agent-employé résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'État et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension » (CLP), constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la

prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la Banque correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la totalité des écarts actuariels ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.6.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds »,
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de place-

ment collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières,

- liquidité :
 - toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme,
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple les parts de fonds d'investissement spécialisé, de société d'investissement en capital à risque, ... et des biens immobiliers et des terrains.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 65% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. Accessoirement, « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 35% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 10% des actifs bruts pour les autres instruments. Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments financiers du marché monétaire éligibles porteront une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ; de même, l'émetteur devra être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment « CLP-BCEE » autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

Toute modification de la politique d'investissement est sujette à l'approbation préalable du Conseil d'Administration de la CLP et de l'Autorité de Contrôle.

3.7 PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour la Banque une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité

supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La Banque comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-GAAP » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, la Banque déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise ;
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de la Banque qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Depuis lors, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

La Loi remplace le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL seront utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions se font par versement annuel entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

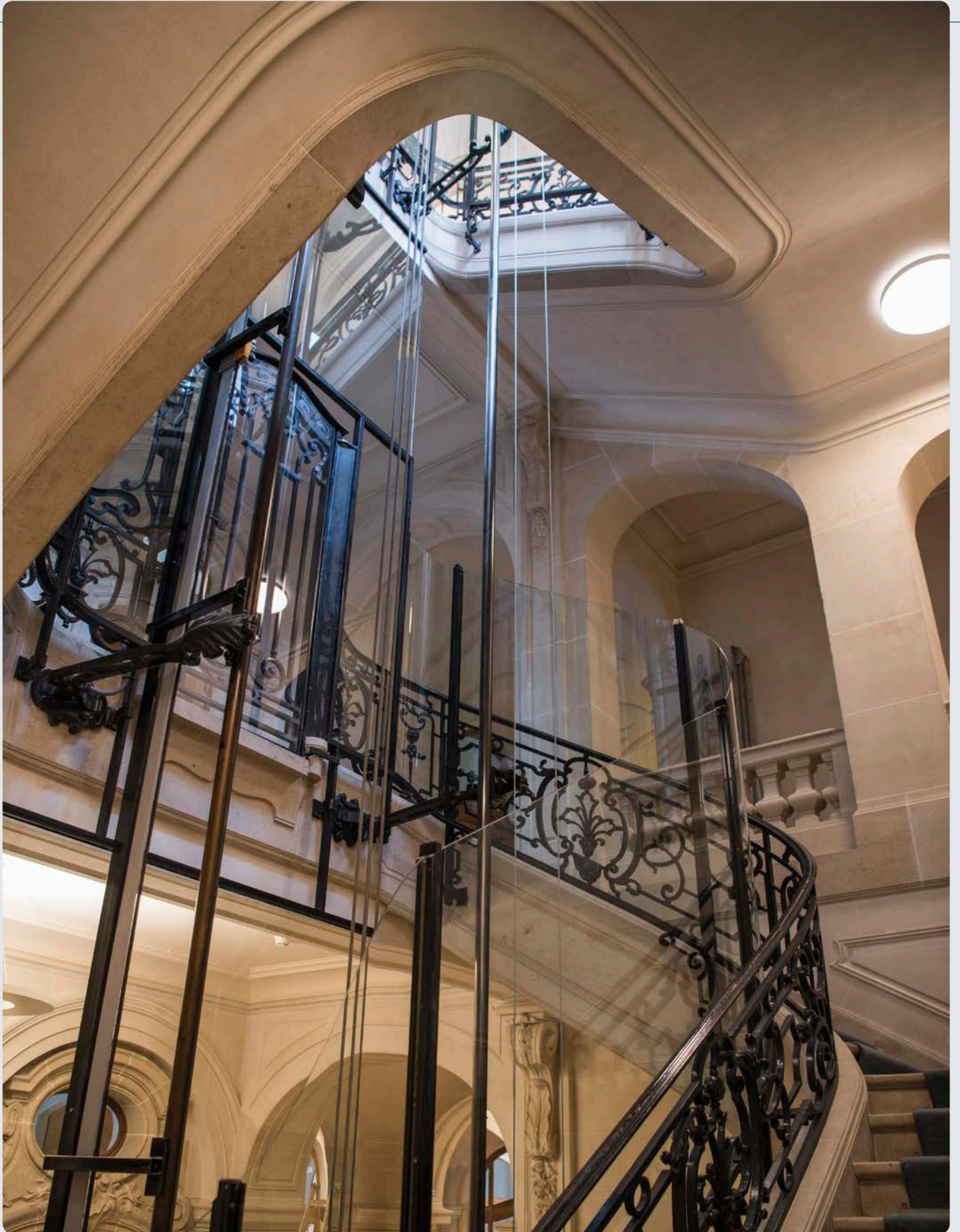
3.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable

et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de la Banque sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».



4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)**4.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES**

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ». Il s'agit de réserves minimales destinées à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale. Dès lors, ces fonds ne sont pas disponibles au financement des opérations courantes de la Banque.

Rubriques ²	31/12/2015	31/12/2016
Caisse	81.173.833	65.263.697
Dépôts auprès des banques centrales	1.034.557.318	2.444.190.562
Autres dépôts à vue	197.597.078	178.470.127
Total	1.313.328.229	2.687.924.387

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

² Durée inférieure à un an

4.2 PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI – ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	3.297.098.213	5.285.818	3.302.384.031	2.639.186.453	100.460.473	2.739.646.926
Prise/Mise en pension	1.981.927.781	88.203	1.982.015.984	887.762.601	-	887.762.601
Crédits Roll-over	42.146.088	-420.710	41.725.378	52.679.714	-380.959	52.298.755
Location financement	107.322	126.745	234.067	19.189	644.410	663.599
Valeurs mobilières à revenu fixe	152.234.534	60.427.343	212.661.878	265.431.436	149.056.108	414.487.544
Autres	58.586.858	-	58.586.858	10.372.173	-	10.372.173
Sous-total	5.532.100.797	65.507.400	5.597.608.197	3.855.451.566	249.780.033	4.105.231.598
Crédits confirmés non utilisés			414.589.158			133.073.006
Dépréciations d'actifs financiers			-			-

Dans le cas des opérations de prise en pension, la Banque devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En date du 31 décembre 2016, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

La Banque, pour cette catégorie de prêts et créances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

Dépréciations sur prêts et créances – Etablissements de crédit

Etablissements de crédit

Situation au 1er janvier 2015	48.631
Reclassement	-48.63
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2015	-
Situation au 1er janvier 2016	-
Reclassement	-
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2016	-

4.3 PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle « retail »	385.109.542	11.718.515.817	12.103.625.359	407.250.704	12.462.249.821	12.869.500.525
Clientèle « corporate »	1.610.776.748	3.144.158.817	4.754.935.565	1.444.242.773	3.418.295.199	4.862.537.972
Secteur public	870.427.825	1.495.849.374	2.366.277.199	540.179.213	1.543.528.119	2.083.707.332
Sous-total	2.866.314.115	16.358.524.008	19.224.838.123	2.391.672.691	17.424.073.139	19.815.745.830
Crédits confirmés non utilisés			4.540.799.967			4.443.842.905
Dépréciations d'actifs financiers			-95.013.749			-99.947.678

Dont opérations de location financement :

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	15.801.208	90.963.700	106.764.908	9.957.968	96.776.040	106.734.007
Sous-total	15.801.208	90.963.700	106.764.908	9.957.968	96.776.040	106.734.007

Dépréciations sur prêts et créances - Clientèle

	Clientèle retail	Corporate	Total
Situation au 1er janvier 2015	31.890.072	81.087.522	112.977.593
Dotations	6.284.911	11.919.145	18.204.056
Reprises	-7.061.655	-27.883.135	-34.944.789
Amortissements de créances (*)	-524.497	-970.380	-1.494.877
Ecart de change	-	271.766	271.766
Situation au 31 décembre 2015	30.588.831	64.424.918	95.013.749
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	16.741.289	64.424.918	81.166.207
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.847.542	-	13.847.542
Total	30.588.831	64.424.918	95.013.749
Situation au 1er janvier 2016	30.588.831	64.424.918	95.013.749
Dotations	5.632.288	26.217.404	31.849.692
Reprises	-4.376.901	-19.386.723	-23.763.624
Amortissements de créances (*)	-227.588	-2.275.323	-2.502.911
Ecart de change	-	-649.226	-649.226
Situation au 31 décembre 2016	31.616.628	68.331.050	99.947.678
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	18.013.531	68.331.050	86.344.581
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.603.097	-	13.603.097
Total	31.616.628	68.331.050	99.947.678

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 262.049.637 au 31 décembre 2016, contre EUR 225.673.254 un an plus tôt.

Les corrections de valeur couvrent le montant principal et les intérêts.

En plus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et créances au coût amorti de la clientèle, la Banque publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que la Banque aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2016	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	33.725.865	13.073.834	1.953.561	11.120.273	44.846.138
Clientèle « corporate »	102.620.861	95.606.685	36.583.649	59.023.036	161.643.898
Total	136.346.727	108.680.519	38.537.210	70.143.309	206.490.036

au 31/12/2015	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	47.512.488	10.102.172	1.233.884	8.868.288	56.380.776
Clientèle « corporate »	199.238.006	36.725.200	20.834.492	15.890.708	215.128.714
Total	246.750.494	46.827.372	22.068.376	24.758.996	271.509.490



4.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'analyse sur les instruments financiers est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

4.4.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	166.342	251.422	417.765	530.849	218.162	749.011
Instruments financiers dérivés (note 4.9.)	154.228.960	46.468.831	200.697.791	245.859.185	47.936.005	293.795.190
Total	154.395.302	46.720.254	201.115.555	246.390.034	48.154.167	294.544.201

Passifs	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	785	785	378.511	9.571	388.083
Instruments financiers dérivés (note 4.9.)	106.791.783	63.539.784	170.331.566	82.621.136	73.425.619	156.046.755
Total	106.791.783	63.540.569	170.332.351	82.999.648	73.435.190	156.434.838

Actifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	166.342	251.422	417.765	530.849	218.162	749.011
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	121.682	63.715	185.397	151.389	9.217	160.607
<i>Clientèle « corporate »</i>	44.660	187.708	232.368	379.460	208.944	588.405
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total	166.342	251.422	417.765	530.849	218.162	749.011
Résultat latent à la clôture	566	-	566	-	7.436	7.436

Passifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Ventes à découvert						
<i>Obligations</i>	-	785	785	378.511	9.571	388.083
<i>Actions</i>	-	-	-	-	-	-
Total	-	785	785	378.511	9.571	388.083

4.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	2.511.965.171	7.486.574.394	9.998.539.565	1.677.692.041	8.127.407.216	9.805.099.257
<i>Secteur public</i>	427.812.071	2.224.857.745	2.652.669.817	285.691.014	1.979.864.215	2.265.555.229
<i>Etablissements de crédit</i>	1.487.938.200	3.643.625.069	5.131.563.268	929.691.960	4.073.054.292	5.002.746.252
<i>Clientèle « corporate »</i>	596.214.900	1.618.091.580	2.214.306.480	462.309.067	2.074.488.709	2.536.797.776
Instruments de capitaux propres	967.927.880	-	967.927.880	1.034.349.686	-	1.034.349.686
<i>Etablissements de crédit</i>	4.312.411	-	4.312.411	3.487.377	-	3.487.377
<i>Clientèle « corporate »</i>	962.882.001	-	962.882.001	1.029.963.809	-	1.029.963.809
<i>Autres</i>	733.468	-	733.468	898.500	-	898.500
Total	3.479.893.051	7.486.574.394	10.966.467.445	2.712.041.726	8.127.407.216	10.839.448.943
Dépréciation d'actifs financiers ("impairment")	-13.140.711	-47.339.316	-60.480.026	-18.279.111	-25.434.693	-43.713.804
Résultat latent à la clôture	753.202.704	350.196.534	1.103.399.237	624.800.655	341.834.062	966.634.717

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente :

	Clientèle « Corporate »		Etablissements de crédit	Total
	ABS/MBS	Autres		
Situation au 1er janvier 2015	39.582.130	10.342.515	12.949.978	62.874.623
Reclassement	-	1.749.978	-1.749.978	-
Dotations	-	3.002.020	-	3.002.020
Reprises	-7.046.650	-	-	-7.046.650
Amortissements de créances (*)	-	-	-	-
Ecart de change	1.042.626	607.408	-	1.650.035
Situation au 31 décembre 2015	33.578.106	15.701.922	11.200.000	60.480.026
Situation au 1er janvier 2016	33.578.106	15.701.922	11.200.000	60.480.026
Dotations	-	9	-	9
Reprises	-5.262.890	-2.012	-3.400.692	-8.665.594
Amortissements de créances (*)	-	-	-7.799.308	-7.799.308
Ecart de change	-509.657	208.328	-	-301.329
Situation au 31 décembre 2016	27.805.559	15.908.247	-	43.713.804

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Résultat latent sur actifs financiers disponibles à la vente :

La ventilation du résultat latent à la clôture se présente comme suit :

Les instruments de dettes

Les instruments de dettes regroupent des obligations à taux variable, des obligations à taux fixe, ainsi que des obligations structurées. Les obligations à taux fixe et les obligations structurées sont transformées en taux variable par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (« asset-swaps »). La Banque assimile ces opérations à des couvertures de juste valeur. Les efficacités prospectives et rétrospectives des opérations de couverture sont proches de 100%.

31/12/2016	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	Taux d'efficience rétrospectif
	Variation de valeur non couverte (« credit » et « liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	
Obligations à taux fixe et structurées	52.750.909	293.218.390	-293.218.390	100,00%
Obligations à taux variable	6.664.132			

31/12/2015	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	Taux d'efficience rétrospectif
	Variation de valeur non couverte (« credit » et « liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	
Obligations à taux fixe et structurées	34.350.120	333.788.834	-333.788.834	100,00%
Obligations à taux variable	2.476.449			

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dette	2015	2016
Situation au 1er janvier	9.750.181.015	9.998.539.565
Acquisitions	2.210.496.540	2.338.827.314
Ventes	-33.118.160	-40.478.982
Remboursements	-1.844.341.731	-2.510.175.757
Résultats réalisés	441.590	185.135
Proratas d'intérêts	-23.337.189	-535.095
Evaluations latentes	-112.117.050	-17.981.972
Dépréciations	3.002.003	16.974.548
Différence de change	47.332.547	19.744.502
Situation au 31 décembre	9.998.539.565	9.805.099.257

Les instruments de capitaux propres

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	967.927.880	1.034.349.686
Total	967.927.880	1.034.349.686
Dépréciations d'actifs financiers	-10.949.922	-11.158.250
Résultat latent à la clôture	732.783.835	614.001.287

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2015	2016
Situation au 1er janvier	1.104.456.133	967.927.880
Acquisitions	52.967.048	231.393.824
Ventes	-46.453.383	-47.877.741
Résultats réalisés	24.320.973	13.201.972
Evaluations latentes	-171.265.261	-131.984.520
Dépréciations	-607.408	-208.328
Différence de change	4.509.778	1.896.598
Situation au 31 décembre	967.927.880	1.034.349.686

4.5 TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
<i>Secteur public</i>	89.255.453	876.492.822	965.748.275	90.204.773	687.730.575	777.935.349
<i>Etablissements de crédit</i>	715.001.018	2.093.586.193	2.808.587.211	1.052.383.514	1.779.528.827	2.831.912.342
<i>Clientèle « corporate »</i>	233.828.001	675.337.939	909.165.940	334.364.359	628.571.421	962.935.780
Total	1.038.084.472	3.645.416.954	4.683.501.426	1.476.952.647	3.095.830.823	4.572.783.470

La Banque n'a pas acté de dépréciation sur les titres détenus jusqu'à échéance.

La diminution des actifs de cette rubrique s'explique par le non remplacement d'actifs venus à échéance dans le contexte des réinvestissements de passifs à échéance inférieure à deux ans dans des obligations de même duration.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Titres détenus jusqu'à échéance	2015	2016
Situation au 1er janvier	4.699.397.776	4.683.501.426
Acquisitions	1.530.998.811	976.290.449
Remboursements	-1.531.637.151	-1.053.341.489
Proratas d'intérêts	-15.505.388	-33.666.916
Différence de change	247.379	-
Situation au 31 décembre	4.683.501.426	4.572.783.470

4.6 PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DANS LES FILIALES

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2016
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.350.539
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	32.389.200
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	23.854.590
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	5.083.774
FS-B S.à r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,25	412.506	9.663.152
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	96.136.950
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	50.695.300
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	753.900
Lux-Fund Advisory S.A.	51,65	52.227	798.286
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	3.344.901
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	6.273.098
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	63.462.350
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	20.042.590
Total		62.367.203	318.957.117

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2015
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.241.253
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	32.389.200
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	27.425.250
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	4.938.281
FS-B S.à r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,26	412.506	8.690.425
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	80.396.932
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	56.758.350
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	752.238
Lux-Fund Advisory S.A.	52,81	53.385	678.436
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	2.198.358
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	5.863.552
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	58.001.501
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	15.691.260
Total		62.368.361	300.133.524

Dépréciations des parts dans les entreprises associées et dans les filiales :

Entreprises associées et filiales	
Situation au 1er janvier 2015	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2015	5.000.000
Situation au 1er janvier 2016	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2016	5.000.000

Le stock de provisions correspond à une perte de valeur durable sur la société BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A..

4.7 NANTISSEMENT DE TITRES**Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension**

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Instruments de dettes émis par le secteur public	250.169.147	382.035.302
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	136.080.118	4.522.630
Instruments de dettes émis - autres	11.496.150	1.897.074
Instruments de capitaux propres	13.457.516	-
Total	411.202.931	388.455.006

Les instruments de dettes sont issus principalement des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente ainsi que du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes émis par les établissements de crédit s'explique par un nombre plus faible de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2016.

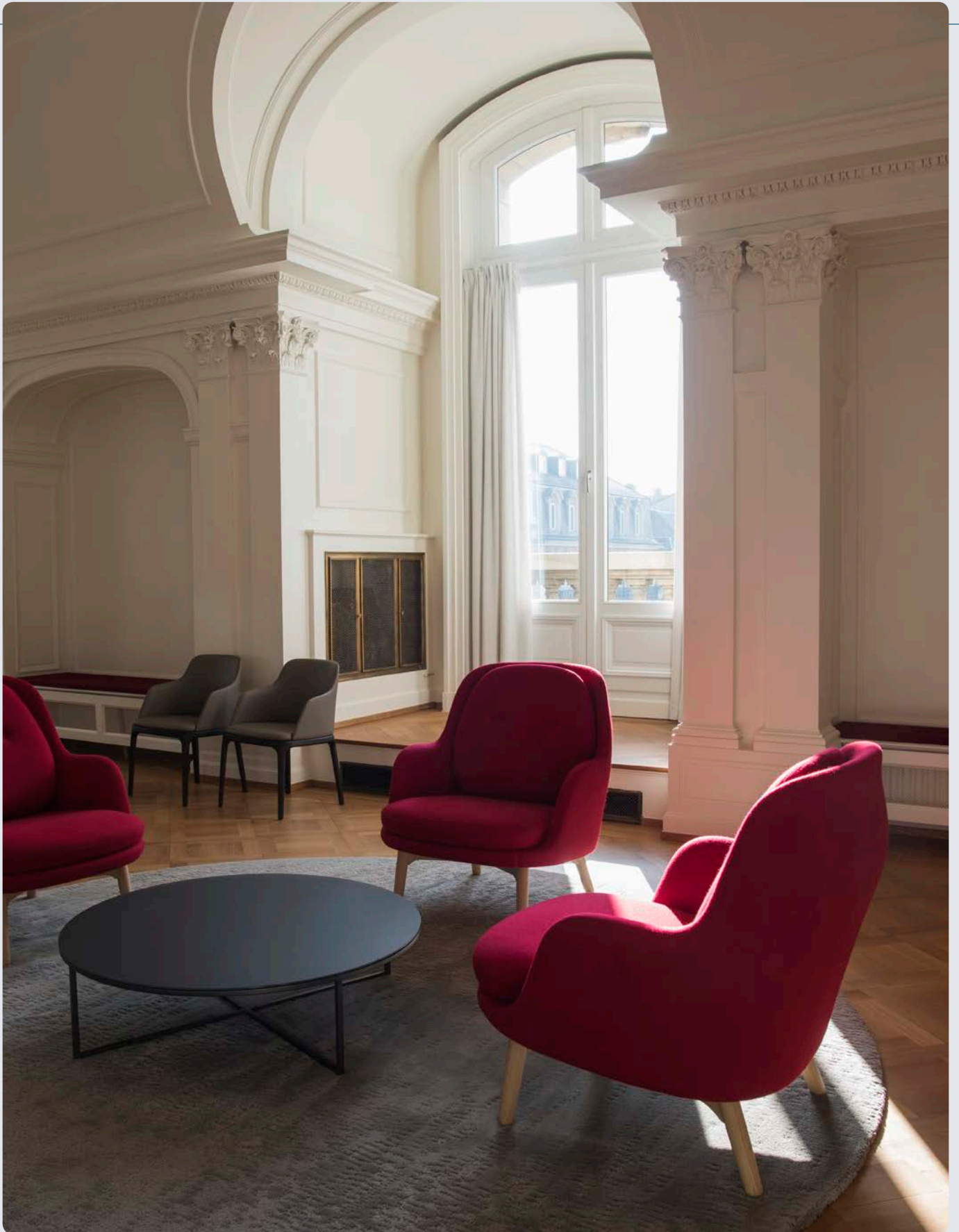
Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	177.989.435	275.591.249
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	22.376.369	153.128.809
Instruments de dettes émis - autres	-	37.545.163
Autres nantissements		
Instruments de dettes émis par le secteur public	37.184.960	11.220.393
Total	237.550.764	477.485.613

4.8 OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Obligations convertibles	-	-

Tout comme l'année précédente, la Banque ne détient pas d'obligations convertibles dans son portefeuille au 31 décembre 2016.



4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Rubriques au 31/12/2016	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	293.795.190	156.046.755	15.456.350.456
Opérations liées au taux de change	240.877.112	73.222.832	13.498.790.756
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	240.126.534	73.013.627	13.292.261.196
- <i>CCIS couverture économique (FVO)</i>	743.144	-	3.763.000
- <i>autres</i>	7.434	209.204	202.766.559
Opérations liées au taux d'intérêts	49.838.662	79.744.508	1.801.183.947
- <i>IRS</i>	47.565.808	61.793.370	1.245.011.854
- <i>IRS couverture économique (FVO)</i>	654.722	16.010.539	390.407.000
- <i>autres</i>	1.618.133	1.940.600	165.765.093
Opérations liées aux capitaux propres	3.079.415	3.079.415	156.375.753
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	3.079.415	3.079.415	156.375.753
Couverture de juste valeur (micro)	50.612.290	762.595.111	8.872.933.993
Opérations liées au taux de change	37.766.679	181.160.462	1.498.702.420
- <i>CCIS</i>	37.766.679	181.160.462	1.498.702.420
Opérations liées au taux d'intérêts	10.473.198	533.520.886	6.325.921.922
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	10.473.198	533.520.886	6.325.921.922
Opérations liées aux autres indices	2.372.413	47.913.762	1.048.309.651
- <i>IRS (autres indices)</i>	2.372.413	47.913.762	1.048.309.651
Couverture de juste valeur (macro)	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
Opérations liées au taux d'intérêts	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	7.027.110	116.582.787	1.127.307.347
Couverture de flux de trésorerie	10.256.556	15.666.111	493.003.125
Opérations liées au taux de change	4.432.589	15.666.111	453.403.125
- <i>CCIS</i>	4.432.589	15.666.111	453.403.125
Opérations liées au taux d'intérêts	5.823.967	-	39.600.000
- <i>IRS</i>	5.823.967	-	39.600.000

Rubriques au 31/12/2015	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	200.697.791	170.331.566	19.516.887.031
Opérations liées au taux de change	145.598.727	93.731.726	13.104.220.860
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	145.578.609	93.711.640	12.909.650.578
- <i>autres</i>	20.117	20.086	194.570.282
Opérations liées au taux d'intérêts	49.904.951	71.403.808	1.855.947.923
- <i>IRS</i>	48.339.956	69.532.422	1.647.953.336
- <i>autres</i>	1.564.995	1.871.386	207.994.587
Opérations liées aux capitaux propres	5.194.113	5.194.113	4.533.816.085
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	5.194.113	5.194.113	4.533.816.085
Opérations liées au risque de crédit	-	1.918	22.902.162
- <i>Dérivés de crédit (CDS)</i>	-	1.918	22.902.162
Couverture de juste valeur (micro)	56.524.246	801.865.324	9.984.086.409
Opérations liées au taux de change	43.647.665	201.534.710	2.655.377.634
- <i>CCIS</i>	43.647.665	201.534.710	2.655.377.634
Opérations liées au taux d'intérêts	5.863.014	519.786.850	6.024.570.165
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	5.863.014	519.786.850	6.024.570.165
Opérations liées aux autres indices	7.013.567	80.543.765	1.304.138.610
- <i>IRS (autres indices)</i>	7.013.567	80.543.765	1.304.138.610
Couverture de juste valeur (macro)	7.569.597	87.942.227	866.183.649
Opérations liées au taux d'intérêts	7.569.597	87.942.227	866.183.649
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	7.569.597	87.942.227	866.183.649
Couverture de flux de trésorerie	13.408.685	2.669.396	375.105.385
Opérations liées au taux de change	6.870.920	2.669.396	330.305.385
- <i>CCIS</i>	6.870.920	2.669.396	330.305.385
Opérations liées au taux d'intérêts	6.537.765	-	44.800.000
- <i>IRS</i>	6.537.765	-	44.800.000

4.10 ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
Etablissements de crédits	-	-	-	-	174.490.246	174.490.246
Clientèle « corporate »	-	-	-	-	87.660.425	87.660.425
Total	-	-	-	-	262.150.671	262.150.671
<i>Résultat latent à la clôture</i>	-	-	-	-	689.762	689.762

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

4.11 VARIATION DE JUSTE VALEUR D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	52.453.419	80.022.997
Total	52.453.419	80.022.997

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et créances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2015 à 2016 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

4.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES À USAGE PROPRE

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2016	366.531.561	63.106.974	429.638.536
Entrée	20.390.221	7.305.751	27.695.972
Sortie	-1.580.706	-9.406.237	-10.986.943
Situation au 31 décembre 2016	385.341.076	61.006.488	446.347.565
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2016	111.720.113	30.515.808	142.235.922
Ajustement de base	-935.798	-9.370.563	-10.306.361
Dotations	10.119.153	8.914.828	19.033.981
Situation au 31 décembre 2016	120.903.468	30.060.073	150.963.542
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2016	254.811.448	32.591.166	287.402.615
Situation au 31 décembre 2016	264.437.608	30.946.415	295.384.023
	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2015	245.348.383	61.535.340	306.883.724
Entrée	121.202.181	10.793.974	131.996.155
Transfert exceptionnel	89.344	-	89.344
Sortie	-108.347	-9.222.340	-9.330.687
Situation au 31 décembre 2015	366.531.561	63.106.974	429.638.536
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2015	103.865.831	31.169.229	135.035.061
Ajustement de base	-108.347	-9.222.340	-9.330.687
Dotations	7.962.629	8.568.919	16.531.548
Situation au 31 décembre 2015	111.720.113	30.515.808	142.235.922
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2015	141.482.552	30.366.111	171.848.663
Situation au 31 décembre 2015	254.811.448	32.591.166	287.402.615

L'augmentation significative en 2015 de la valeur comptable nette est liée à l'acquisition au début du premier trimestre 2015, du bâtiment « 19 Liberté ».

4.13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PLACEMENT

Situation au 1er janvier 2016	30.579.274
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	484.573
Sortie	-699.208
Situation au 31 décembre 2016	30.364.639

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2016	15.364.475
Ajustement de base	-347.984
Dotations	1.037.095
Situation au 31 décembre 2016	16.053.586

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2016	15.214.799
Situation au 31 décembre 2016	14.311.053

Situation au 1er janvier 2015	30.438.089
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	230.529
Transfert exceptionnel	-89.344
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2015	30.579.274

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2015	14.323.707
Ajustement de base	-
Dotations	1.040.768
Situation au 31 décembre 2015	15.364.475

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2015	16.114.382
Situation au 31 décembre 2015	15.214.799

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élevèrent à EUR 2.756.116 pour l'exercice 2016, contre EUR 2.712.149 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2016 en relation avec les immeubles de placement s'élevèrent à EUR 329.877 contre EUR 435.931 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 61.422.940 à la fin de l'exercice 2016, contre EUR 59.812.131 à la fin de l'exercice 2015. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles,
- état général de l'immeuble,
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce,
- superficie de l'objet.

4.14 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Situation au 1er janvier 2016	27.745.317
Entrée	10.760.937
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2016	38.506.254

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2016	12.728.105
Ajustement de base	-
Dotations	9.258.992
Situation au 31 décembre 2016	21.987.097

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2016	15.017.211
Situation au 31 décembre 2016	16.519.157

Situation au 1er janvier 2015	30.230.768
Entrée	9.479.520
Sortie	-11.964.971
Situation au 31 décembre 2015	27.745.317

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2015	17.486.627
Ajustement de base	-11.964.971
Dotations	7.206.449
Situation au 31 décembre 2015	12.728.105

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2015	12.744.140
Situation au 31 décembre 2015	15.017.211

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.15 IMPÔTS : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels la Banque pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2016, la Banque enregistre une dette d'impôts courants de EUR 55.875.415 contre EUR 98.146.636 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, la Banque calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2016, la Banque enregistre un actif d'impôts différés de EUR 104.294.903 et un passif d'impôts différés de EUR 33.390.660.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2016	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2016
Impôts différés actifs	91.837.165	12.457.738	-	104.294.903
Impôts différés passifs	-30.467.812	-2.922.848	-	-33.390.660
Impôts différés actifs / passifs nets	61.369.353	9.534.890	-	70.904.243

Rubriques	01/01/2015	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2015
Impôts différés actifs	67.982.229	23.854.936	-	91.837.165
Impôts différés passifs	-37.716.503	7.248.691	-	-30.467.812
Impôts différés actifs / passifs nets	30.265.726	31.103.627	-	61.369.353

4.15.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Impôts différés	91.837.165	104.294.903
Actifs d'impôts	91.837.165	104.294.903

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.853.467	1.614.763
Instruments de dettes - application de la juste valeur	9.028.872	6.718.311
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	1.032.838	1.943.260
Fonds de pension - écart actuariel	79.921.988	94.018.568
Actifs d'impôts différés	91.837.165	104.294.903

4.15.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Impôts courants	98.146.636	55.875.415
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>57.558.842</i>	<i>33.161.495</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>40.566.394</i>	<i>22.692.520</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>21.400</i>	<i>21.400</i>
Impôts différés	30.467.812	33.390.660
Passifs d'impôts	128.614.448	89.266.076

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.908.943	1.575.878
Instruments de dettes - application de la juste valeur	19.789.595	22.807.904
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	3.666.882	3.614.200
Fonds de pension - écart actuariel	5.102.392	5.392.679
Passifs d'impôts différés	30.467.812	33.390.660

4.16 AUTRES ACTIFS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Suspens opérationnels	1.467.274	2.412.945
Autres	30.676	444.194
Total	1.497.949	2.857.139

4.17 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Dépôts interbancaires	3.863.496.486	189.372.404	4.052.868.890	4.589.192.076	132.277.203	4.721.469.279
Mise en pension	386.750.291	9.859	386.760.150	20.240.967	-	20.240.967
Total	4.250.246.777	189.382.263	4.439.629.040	4.609.433.043	132.277.203	4.741.710.246

4.18 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle privée	21.073.993.698	1.222.276.989	22.296.270.687	22.285.777.729	813.125.092	23.098.902.821
<i>Comptes à vue et à préavis</i>	<i>6.907.392.072</i>	<i>-</i>	<i>6.907.392.072</i>	<i>7.148.610.609</i>	<i>-</i>	<i>7.148.610.609</i>
<i>Comptes à terme</i>	<i>3.675.498.281</i>	<i>1.222.276.989</i>	<i>4.897.775.270</i>	<i>3.128.120.657</i>	<i>813.125.092</i>	<i>3.941.245.750</i>
<i>Épargne</i>	<i>10.464.286.356</i>	<i>-</i>	<i>10.464.286.356</i>	<i>12.009.046.463</i>	<i>-</i>	<i>12.009.046.463</i>
<i>Mise en pension</i>	<i>26.816.989</i>	<i>-</i>	<i>26.816.989</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Secteur public	4.675.925.127	10.201.657	4.686.126.784	4.199.307.047	892.241.048	5.091.548.095
Total	25.749.918.825	1.232.478.646	26.982.397.471	26.485.084.776	1.705.366.140	28.190.450.916

4.19 PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Emissions	-	-	-	-	148.612.880	148.612.880
Total	-	-	-	-	148.612.880	148.612.880
<i>Résultat latent à la clôture</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.679.451</i>	<i>1.679.451</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

4.20 ÉMISSIONS DE TITRES

Rubriques	31/12/2015			31/12/2016		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	183.321.626	223.213.925	406.535.551	95.955.811	141.724.486	237.680.296
Papier commercial	3.760.296.156	-	3.760.296.156	4.041.253.629	-	4.041.253.629
Medium Term Notes et autres émissions	1.401.904.454	222.628.878	1.624.533.332	-	490.687.756	490.687.756
Total	5.345.522.236	445.842.803	5.791.365.039	4.137.209.440	632.412.242	4.769.621.682
<i>dont :</i>						
- Émissions subordonnées	25.683.615	102.028.137	127.711.752	-	101.479.685	101.479.685

La Banque a émis des EMTN pour un nominal de EUR 276.620.000 au cours de l'année 2016, contre EUR 1.404.675.877 au cours de l'année précédente.

Nouvelles émissions	2015	2016
avec échéance < 2 ans	1.323.863.943	-
avec échéance entre 2 ans et 5 ans	-	40.500.000
avec échéance au-delà de 5 ans	80.811.934	236.120.000
Total	1.404.675.877	276.620.000
<i>dont :</i>		
- Émissions structurées (en valeur d'émission)	1.404.675.877	90.000.000

Les principales structures émises en 2016 sont de type « Plain Vanilla ».

Émissions venues à échéance ou remboursées anticipativement pendant respectivement les années 2015 et 2016 :

	2015	2016
Échéances / remboursements	1.580.183.207	1.412.871.538
Total	1.580.183.207	1.412.871.538
<i>dont :</i>		
- Émissions subordonnées (en valeur d'émission)	23.800.000	25.000.000
- Émissions structurées (en valeur d'émission)	1.547.163.207	33.442.595

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a procédé au rachat d'émissions propres pour une valeur de EUR 390.000 (EUR 1.290.000 au cours de l'exercice 2015).

Détail au 31 décembre 2016 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2020	0,058	EUR	8.600.000	6.239.562	2.360.438
Emprunt 2001-2021	0,162	EUR	11.000.000	8.950.582	2.049.418
Emprunt 2001-2021	0,162	EUR	30.000.000	24.410.678	5.589.322
Emprunt 2002-2022	0,185	EUR	50.000.000	50.000.000	-
Total			99.600.000	89.600.821	9.999.179

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 978.026 au 31 décembre 2016, contre EUR 1.871.271 au 31 décembre 2015.

4.21 PROVISIONS

Mouvements de l'exercice :

	2015	2016
Situation au 1er janvier	497.987.553	535.190.209
Dotations	40.913.811	435.132
Reprises	-1.155.299	-33.394.113
Utilisation	-2.555.856	-42.848.915
Situation au 31 décembre	535.190.209	459.382.313

Le poste « Provisions » renseigne les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-Gaap ».

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges, à des garanties données ou engagements contractés vis-à-vis des clients et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes. Les provisions constituées pour risques liés à des litiges ont été utilisées pour le paiement envers les autorités allemandes suite à l'accord transactionnel trouvé dans un dossier fiscal. Le surplus de provision constituée en 2015 a été repris via le compte de résultat.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 191.504.079 au 31 décembre 2016, contre EUR 224.800.033 au 31 décembre 2015. La diminution de cette provision s'explique essentiellement par le paiement de la contribution annuelle au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) en 2016 à hauteur de EUR 22.437.405 et par le paiement de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 6.403.010 au titre de l'exercice 2016, contre EUR 2.478.856 une année plus tôt. Outre ces utilisations, la Banque a également repris l'ancienne provision AGDL protection des investisseurs (partie hors-bilan) pour un montant de EUR 21.577.617.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution au cours du temps, et de manière anticyclique, de réserves afin de couvrir la matérialisation de risques de crédit imprévisibles (« unexpected losses »). Au titre de l'exercice 2016, la Banque n'a acté ni dotation, ni reprise contre une dotation de EUR 15.000.000 au titre de l'exercice 2015.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 29.918.064 à la fin de l'exercice 2016 contre EUR 30.097.281 un an plus tôt.

4.22 AUTRES PASSIFS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Suspens opérationnel	1.791.386	28.972.508
Créanciers privilégiés ou garantis	23.843.860	25.588.071
Autres	2.027.472	1.533.941
Total	27.662.718	56.094.521

4.23 FONDS DE PENSION – PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2015	31/12/2016
Taux d'actualisation pour les personnes actives	2,20%	1,65%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,80%	1,20%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	1,98%	1,40%

Le rendement induit de 1,40% en 2016 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2016.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2015	31/12/2016
Coût des services rendus	7.364.779	9.418.011
Coût financier	8.696.608	11.051.611
Rendement induit	-6.252.608	-7.509.964
Total	9.808.779	12.959.658

Engagements de pension :

	2015	2016
Situation au 1er janvier des engagements	495.752.808	559.157.615
Coût des services rendus	7.364.779	9.418.011
Coût financier	8.696.608	11.051.611
Prestations payées	-11.732.352	-11.871.096
Ecart actuariel	59.075.773	73.670.117
Situation au 31 décembre des engagements	559.157.615	641.426.257

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, la Banque ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 11.871.096 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2015.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2015	2016
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	53.125.164	73.397.696
- hypothèses financières	-21.751.712	73.397.696
- hypothèses démographiques	74.876.876	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	5.950.609	272.421
Total écart actuariel :	59.075.773	73.670.117

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2016	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	76.397.984	-64.921.709
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.252.028	86.153.781
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.314.254	29.093.752
Variation des tables de mortalités (-/+ 5 ans)	136.485.307	-126.166.591
Effet cumulé :	118.317.009	-75.840.767

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2015	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	63.377.907	-54.137.748
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-65.706.428	76.033.057
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-22.705.693	24.138.133
Variation des tables de mortalités (-/+ 5 ans)	116.021.723	-109.053.480
Effet cumulé :	90.987.509	-63.020.038

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2015	31/12/2016
Duration moyenne de l'engagement de pension	21,36 années	22,30 années
Analyse des échéances des engagements à payer	559.157.615	641.426.257
pensions de l'exercice non encore remboursées	6.733.651	6.946.714
engagements à payer jusqu'à 12 mois	12.435.454	12.299.186
engagements à payer entre 1 à 3 ans	26.170.543	25.942.819
engagements à payer entre 3 à 6 ans	41.331.965	42.205.210
engagements à payer entre 6 à 11 ans	71.388.676	75.550.159
engagements à payer entre 11 à 16 ans	73.447.846	80.979.139
engagements à payer au delà de 16 ans	327.649.481	397.503.031

Actifs du plan de pension :

	2015	2016
Situation au 1er janvier des actifs	356.431.857	379.967.554
Prestations payées	-11.732.352	-11.871.096
Contribution	31.718.541	33.871.709
Rendement induit	6.252.608	7.509.964
Ecart d'évaluation	-2.703.099	2.451.896
Situation au 31 décembre des actifs	379.967.554	411.930.026

En 2016, la Banque a réalisé une contribution annuelle de EUR 9.871.709 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 contre une contribution annuelle de EUR 7.718.541 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre des années 2016 et 2015 sert à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2016	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	101.617.521	144.909.333	19.828.256	266.355.110
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	121.024.297	121.024.297
Autres actifs (essentiellement dépôts)	24.550.619	-	-	24.550.619
Total	126.168.140	144.909.333	140.852.553	411.930.026

2015	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	150.743.047	123.060.588	-	273.803.634
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	49.883.790	49.883.790
Autres actifs (essentiellement dépôts)	56.280.129	-	-	56.280.129
Total	207.023.176	123.060.588	49.883.790	379.967.553

Engagements nets de pension :

	2014	2015	2016
Engagements de pension	495.752.808	559.157.614	641.426.257
Juste valeur des actifs du plan	-356.431.857	-379.967.553	-411.930.026
Engagements non financés	139.320.951	179.190.061	229.496.231

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2016	191.832.821
Variation nette 2016	71.218.221
Stock au 31 décembre 2016	263.051.042
Stock au 1er janvier 2015	130.053.949
Variation nette 2015	61.778.872
Stock au 31 décembre 2015	191.832.821

Au titre de l'exercice 2017, la contribution totale estimée de la Banque au fonds de pension sera de EUR 32.974.689. Cette contribution se scinde en une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 destinée à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R et une contribution annuelle de EUR 8.974.689.

4.24 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de la Banque.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.24.1 Relations entre la Banque et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2015	31/12/2016
Dépôts des filiales auprès de la Banque	58.908.416	74.514.796
Intérêts sur dépôts	17.854	6.255

4.24.2 Entités étatiques

La Banque, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur la Banque qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, la Banque publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques.

en euros	31/12/2015	31/12/2016
ACTIFS (principalement prêts évalués au coût amorti)	3.596.212.235	3.304.634.344
en euros	31/12/2015	31/12/2016
PASSIFS (dépôts évalués au coût amorti)	3.160.746.884	4.129.756.087

4.24.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2016
Organe d'administration (9 administrateurs)	120.450	357.000
Organe de direction (5 directeurs au 31/12/2015 et 4 directeurs au 31/12/2016)	1.014.106	867.143
Total	1.134.556	1.224.143

A l'instar de tous les fonctionnaires, les membres du Comité de direction sont affiliés au régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. Les pensions versées à ce titre par l'Etat sont prises en charge par le fond de pension de la Banque.

4.24.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2016
Organe d'administration (9 administrateurs)	2.594.592	2.530.234
Organe de direction (5 directeurs au 31/12/2015 et 4 directeurs au 31/12/2016)	1.773.559	472.512
Total	4.368.151	3.002.745

4.25 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

	2015	2016
Contrôle légal des comptes annuels	494.500	519.600
Autres services d'assurance	135.380	142.475
Services fiscaux	-	-
Autres	157.275	321.000
Total	787.155	983.075

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.26 CONTRIBUTIONS ET FRAIS DIRECTS LIÉS À L'UNION BANCAIRE EUROPÉENNE

Rubriques	2015	2016
Frais de supervision Banque centrale européenne	689.028	967.270
Frais de supervision CSSF	133.500	133.500
Frais Conseil de Résolution Unique	-	108.299
Total	822.528	1.209.069
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	-	22.437.405
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	2.478.856	6.403.010
Total	2.478.856	28.840.415

4.27 ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Garanties d'achèvement	323.133.147	367.502.011
Lettres de crédit	41.223.892	56.906.464
Contre-garanties	408.246.517	362.821.031
Crédits documentaires	13.191.609	-
Autres	6.406.041	25.762.576
Total	792.201.205	812.992.082

Engagements

Rubriques	31/12/2015	31/12/2016
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	9.993.882	6.640.000
Crédits confirmés non utilisés	4.955.389.125	4.576.915.911
<i>Financements</i>	2.289.688.993	1.878.365.528
<i>Comptes courants</i>	1.737.325.997	2.250.906.966
<i>Contrats « Money market »</i>	471.196.867	-
<i>Autres</i>	457.177.269	447.643.417
Autres	160.680.424	13.344.619
Total	5.126.063.431	4.596.900.530

A partir de l'exercice 2016, la Banque a procédé à un reclassement des crédits documentaires de la rubrique « Nature des garanties émises » vers la rubrique « Engagements », sous-rubrique « Autres », afin de se conformer aux exigences des méthodes de reporting définies par l'ABE.

La Banque a acquis une participation de 12% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. L'opération a été finalisée en date du 7 mars 2016. L'engagement d'acquisition pris en 2015 est reflété à la rubrique « Autres » au 31 décembre 2015.

Gestion d'actifs de tiers

La Banque assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.



5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT¹ (en euros)**5.1 RÉSULTAT D'INTÉRÊTS**

Intérêts perçus et produits assimilés	2015	2016
Avoirs à vue	46.884	43.754
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	64.320.713	117.375.056
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	1.018.236
Actifs financiers disponibles à la vente	209.585.075	199.512.400
Créances évaluées au coût amorti	402.403.849	383.667.594
Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	75.706.301	63.439.177
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	115.456.591	89.097.890
Autres actifs	5.200.966	6.958.539
Total	872.720.378	861.112.647

Intérêts payés et charges assimilées	2015	2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-21.042.203	-28.851.333
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	-3.520.696
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-72.309.474	-76.035.142
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-36.114.847	-39.224.582
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-1.173.169	-355.150
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-350.522.654	-331.847.449
Autres passifs	-8.199.522	-15.781.706
Total	-489.361.868	-495.616.058

Résultat d'intérêts	383.358.510	365.496.589
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	808.399.665	743.737.591
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-468.319.665	-466.764.725

5.2 REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES

Rubriques	2015	2016
Actifs financiers disponibles à la vente	37.227.614	44.261.534
Mises en équivalence	8.741.548	8.650.600
Filiales	7.074.175	8.488.404
Revenus de valeurs mobilières	53.043.337	61.400.538

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.3 COMMISSIONS

Rubriques	2015	2016
Activités de crédit	42.494.468	43.542.744
Fonction de gestion	39.111.838	38.090.140
Comptes à vue et activités annexes	29.608.931	30.202.581
Activités liées aux fonds d'investissement	20.683.535	20.360.593
Primes d'assurances	1.470.049	1.094.448
Autres (*)	6.422.235	8.179.002
Total commissions perçues	139.791.056	141.469.508
Activités de crédit	-3.471.378	-3.457.729
Fonction de gestion	-17.202.648	-19.684.686
Comptes à vue et activités annexes	-8.492.203	-9.251.677
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.292.321	-10.670.408
Autres (*)	-3.202.085	-4.975.487
Total commissions payées	-42.660.634	-48.039.986
Total commissions	97.130.422	93.429.522

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés

La ventilation des commissions de l'exercice 2015 a été retraitée à des fins de comparaison.

5.4 RÉSULTAT RÉALISÉ SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2015	2016
Instruments financiers disponibles à la vente	24.579.147	13.387.218
Prêts et créances évalués au coût amorti	135.877	-221.974
Passifs financiers évalués au coût amorti	62.142	-
Total	24.777.166	13.165.244

Le montant de la rubrique « instruments financiers disponibles à la vente » pour l'exercice 2016 est principalement expliqué par la vente des parts de la société SES S.A..

5.5 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Rubriques	2015	2016
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	4.173.287	5.229.941
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-3.072.240	1.193.058
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	17.854.401	9.733.690
Dérivés de crédit	30.291	2.303
Matières premières et instruments financiers dérivés associés	451.850	-
Total	19.437.588	16.158.993

5.6 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2015	2016
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	689.762
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	1.679.451
Total	-	2.369.213

5.7 RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Rubriques	2015	2016
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	2.103.742	-155.927
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	-49.454	110.505
Prêts couverts par des instruments dérivés	2.250.351	1.565.657
Total	4.304.639	1.520.235
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-159.589.329	-33.594.887
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	163.893.968	35.115.122
Total	4.304.639	1.520.235

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

5.8 AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

Rubriques	2015	2016
Autres produits d'exploitation	9.472.168	9.662.534
Autres charges d'exploitation	-949.936	-1.122.154
Autres résultats nets d'exploitation	8.522.232	8.540.380

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

5.9 FRAIS DU PERSONNEL

Rubriques	2015	2016
Rémunérations	160.327.473	161.209.384
Charges sociales	9.376.980	9.130.560
Pensions et dépenses similaires	12.545.220	12.611.341
Dotation au fonds de pension	9.808.779	12.959.658
Autres frais de personnel	3.147.647	3.168.684
Total	195.206.099	199.079.628

5.10 AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS

Rubriques	2015	2016
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	21.271.403	23.183.985
Loyers et maintenance des applications informatiques	17.317.561	18.797.138
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	25.771.149	27.312.915
Autres	12.724.399	13.330.914
Total	77.084.512	82.624.951

5.11 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2015	2016
Amortissements - constructions	7.962.629	10.119.155
Amortissements - matériel et mobilier	8.568.919	8.914.826
Amortissements sur immobilisations corporelles	16.531.548	19.033.981

L'augmentation de la rubrique « Amortissement – constructions » trouve son origine dans la mise en service du bâtiment « 19 Liberté » à partir du deuxième semestre de l'année 2016.

Dépréciations

En 2015 et en 2016, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.12 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT**Amortissements**

Rubriques	2015	2016
Amortissements	1.040.768	1.037.095
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	1.040.768	1.037.095

Dépréciations

En 2015 et 2016, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.13 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2015	2016
Amortissements	7.206.449	9.258.993
Amortissements sur immobilisations incorporelles	7.206.449	9.258.993

Dépréciations

En 2015 et 2016, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.14 CORRECTIONS DE VALEUR NETTES SUR RISQUES DE CRÉDIT INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

	2015			2016		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Titres disponibles à la vente	-3.002.020	7.046.650	4.044.629	-9	8.665.594	8.665.585
Titres détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-18.204.056	34.991.407	16.787.352	-31.849.692	23.765.636	-8.084.056
<i>dont dépréciations sur base individuelle</i>	<i>-17.631.892</i>	<i>34.716.852</i>	<i>17.084.959</i>	<i>-31.454.902</i>	<i>23.126.398</i>	<i>-8.328.504</i>
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	<i>-572.163</i>	<i>274.556</i>	<i>-297.608</i>	<i>-394.790</i>	<i>639.238</i>	<i>244.448</i>
	-21.206.076	42.038.057	20.831.981	-31.849.701	32.431.230	581.529

	2015	2016
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente dépréciés	387.190	515.432
Intérêts sur prêts et créances dépréciés	6.717.337	5.934.297
Total	7.104.526	6.449.729

5.15 DOTATIONS AUX / REPRISES DE PROVISIONS

Rubriques	2015	2016
Dotation à la provision forfaitaire	-15.000.000	-
Dotation/Reprise provision AGDL	-	21.577.617
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-241.466	179.217
Dotation/Reprise autres provisions	-24.517.046	11.202.148
Dotations nettes	-39.758.512	32.958.982

5.16 CHARGE D'IMPÔT

Rubriques	2015	2016
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	56.942.676	56.055.490
Impôt sur le résultat de l'exercice	56.942.676	56.055.490

Le taux normal d'imposition applicable au Luxembourg était de 29,22% au 31 décembre 2016 et de 29,22% au 31 décembre 2015. Le taux d'imposition effectif de la Banque était de respectivement 18,90% en 2016 et de 19,86% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

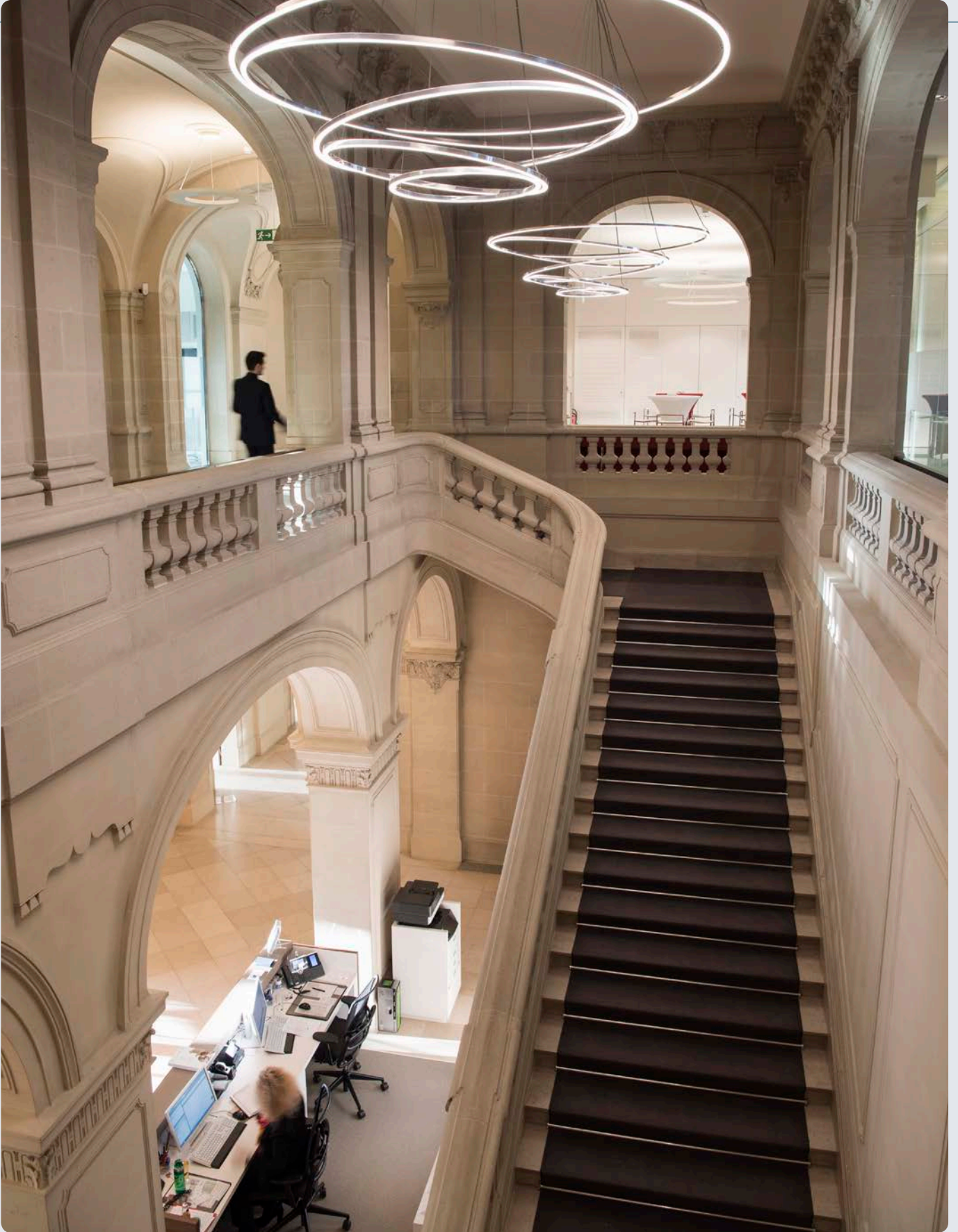
	2015	2016
Résultat avant impôts	286.735.838	296.539.426
Taux de taxation	29,22%	29,22%
Impôt théorique au taux normal	83.784.212	86.648.820
Impact fiscal des dépenses non déductibles	7.373.567	141.122
Impact fiscal des revenus non imposables	-18.950.038	-25.320.315
Bonifications d'impôts et abattements	-18.393.214	-6.010.386
Autres	3.128.149	596.248
Impôt sur le résultat de l'exercice	56.942.676	56.055.490

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que la Banque détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition de la Banque se situe à 25,15% en 2016.

A l'instar de l'exercice 2015, la Banque a su profiter d'un abattement pour investissement mobilier au titre de l'exercice 2016.

5.17 RENDEMENT DES ACTIFS

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,55% contre 0,54% pour l'exercice précédent.



6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS¹

6.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Traditionnellement, la BCEE poursuit une politique prudente et conservatrice en matière de gestion des risques.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

La Banque a mis en place le processus interne « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP), dans lequel elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, la Banque estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce rapport, établi sur base annuelle, est soumis pour approbation au Conseil d'administration de la Banque et ensuite transmis à la CSSF et à la Banque centrale européenne.

6.1.2 Rôle du Comité de direction

Le Comité de direction (la Direction) de la Banque fixe les objectifs des entités commerciales, la nature des opérations à réaliser et les limites y relatives ainsi que les règles d'organisation et de contrôle interne.

6.1.3 Rôle du Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque se compose de 4 membres du Conseil d'administration et a la vocation d'évaluer périodiquement l'état du contrôle interne, les travaux et conclusions des missions d'audit interne et externe, le statut de mise en oeuvre des recommandations émises, l'état de réalisation du plan annuel d'audit et du budget, ainsi que les documents relatifs au rapport annuel de contrôle interne.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques. Le Réviseur d'entreprises agréé de la Banque est invité aux séances qui ont

lieu en vue de la préparation et de l'approbation des comptes annuels et autres rapports émis par ce dernier.

La mission du Comité d'Audit et des Risques est de faciliter le contrôle effectif par le Conseil d'administration, en délivrant une analyse plus complète de la situation de la Banque et en mettant à disposition des membres du Conseil d'administration les informations leur permettant d'assumer leurs responsabilités de surveillance.

6.1.4 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel la fonction de contrôle des risques est déléguée à la fonction « Risk Management ». Cette fonction dépend directement du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale au sein de la Banque.

La Banque a mis en place au 1er juillet 2016 un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services de la Banque.

6.1.5 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, le contrôle des risques de crédit est délégué au département « DAG » (Département Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

place de limites ex-ante, y compris la responsabilité des modèles de rating internes relatifs aux expositions de type « wholesale » (modèles d'experts). Le chef du service Analyse des crédits assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.6 Compliance

Le risque de « compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes en vigueur.

Le risque de « compliance » est pris en charge par le service « Compliance », qui assure notamment :

- le respect des obligations d'anti-blanchiment avec l'exploitation d'un outil visant à détecter des transactions suspectes,
- de manière générale, le respect de la conformité avec l'environnement réglementaire au niveau de la Banque, avec délégation de certains éléments à d'autres services, dont l'« Audit interne »,
- le suivi des réclamations de clients.

La Banque dispose d'un « Comité Compliance » dont la mission consiste à traiter tous les dossiers du domaine Compliance dépassant la seule compétence du service Compliance.

6.1.7 Audit Interne

La fonction « Risk Management » fait l'objet de missions régulières et récurrentes de la part du service « Audit Interne ». Lors de ces missions, l'« Audit Interne » contrôle à la fois l'adéquation et l'application correcte des procédures par le département « Risk Management ».

6.1.8 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.8.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au sein de la fonction « Risk Management ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.8.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la Banque provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, la Banque dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, la Banque met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value » (BPV) pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l'ALM. La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles

variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes « Asset Liability Management » (ALM) sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par le service « Risk Control ».

- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par le service « Risk Control ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
 - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues,
 - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de la Banque,
 - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions de la Banque avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, la Banque a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

6.1.8.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés

La Banque a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2016, 75,1% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la Banque a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2016, 13,1% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.8.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2016, la Banque a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la Banque serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une durée prolongée.

En effet, la Banque dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la Banque le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la Banque dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la Banque vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2016, l'encours de ce portefeuille était de EUR 3,5 milliards. Fin 2016, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au

refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301 mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La BCEE n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération et il n'est pas prévu qu'elle y participe à l'avenir.

La Banque est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la Banque par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

6.2.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la

Banque. La structure du portefeuille se décompose en prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et créances aux entreprises, la Banque s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie de Bâle III permet à la Banque d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et créances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Actifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la rentabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2016, la Banque a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Actifs désignés à la

juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements classés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels la Banque est présente. Ces limites sont sujettes à révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. La Banque s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats en cours dépasse un certain seuil.

6.2.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la BCEE s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la Banque. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La Banque effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La Banque a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.328.229	2.687.924.387
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.597.608.197	4.105.231.598
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	19.224.838.123	19.815.745.830
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	201.115.555	294.544.201
Instruments dérivés de couverture	77.502.528	67.895.956
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	262.150.671
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.998.539.565	9.805.099.257
Titres détenus jusqu'à échéance	4.683.501.426	4.572.783.470
Exposition des engagements de bilan	41.096.433.623	41.611.375.370
Garanties d'achèvement	323.133.147	367.502.011
Lettres de crédit	41.223.892	56.906.464
Contre-garanties	408.246.517	362.821.031
Crédits documentaires	13.191.609	-
Autres	6.406.041	25.762.576
Crédits confirmés non utilisés	4.955.389.125	4.576.915.911
Exposition des engagements de hors-bilan	5.747.590.330	5.389.907.993
Total exposition	46.844.023.953	47.001.283.362

Les valeurs mobilières à revenu variable n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

La Banque a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2015	2016
Hypothèques	12.371.600.949	13.216.386.919
Opérations de prise en pension	2.616.441.507	1.643.048.260
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	116.734.465	106.585.815

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 54.955.690 fin 2016 contre EUR 56.160.060 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2016	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	1.643.108.329	375.304.222	1.267.804.107	-	1.272.466.104	-
Instruments financiers dérivés	181.890.223	-	181.890.223	43.975.716	133.638.589	4.275.918
Total actif	1.824.998.553	375.304.222	1.449.694.331	43.975.716	1.406.104.694	4.275.918

31/12/2015	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	948.008.654	-	948.008.654	3.579.862	300.783.957	643.644.835
Instruments financiers dérivés	124.291.018	-	124.291.018	51.311.127	36.940.914	36.038.977
Total actif	1.072.299.672	-	1.072.299.672	54.890.989	337.724.871	679.683.812

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31/12/2016	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension Instruments financiers dérivés	20.240.967	-	20.240.967	-	20.058.237	182.730
Total passif	1.007.692.822	-	1.007.692.822	143.117.201	792.743.358	71.832.263

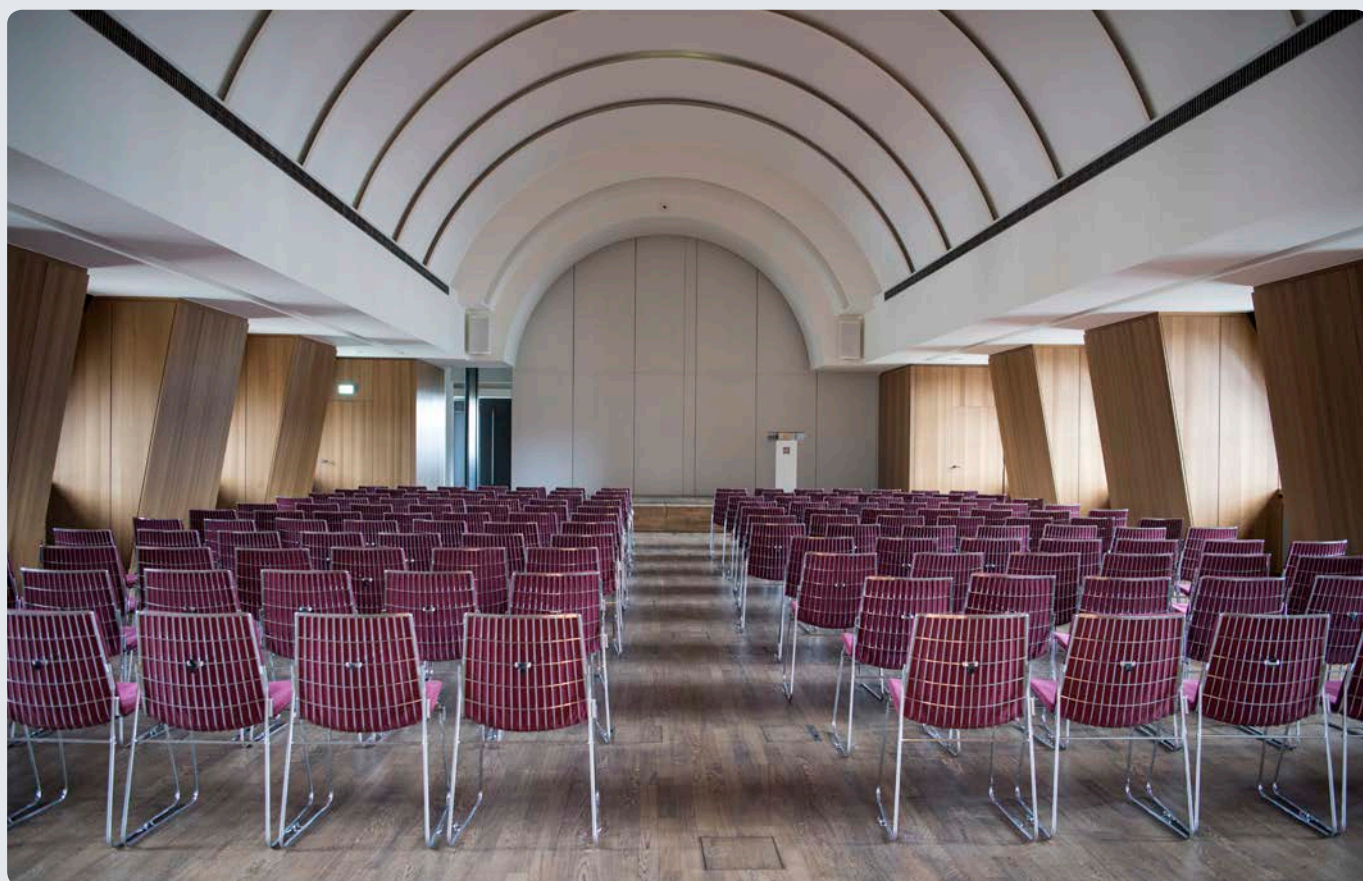
31/12/2015	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension Instruments financiers dérivés	334.999.085	-	334.999.085	73.601.094	250.316.153	11.081.838
Total passif	1.331.605.808	-	1.331.605.808	201.006.908	1.089.920.969	114.279.025

6.2.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

La Banque détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS. Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. L'application d'un taux de collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2016 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.642.281	1.197	27.463	4.666	55	12.263	2.687.924
Prêts et créances au coût amorti	23.327.400	20.873	314.994	96.872	4.340	156.499	23.920.977
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	341.266	176	17.987	2.978	-	33	362.440
Titres disponibles à la vente	7.983.814	203.701	1.632.324	652.363	568.825	117.379	11.158.406
Titres détenus jusqu'à échéance	3.566.243	172.328	631.356	68.657	134.200	-	4.572.783
Autres	621.809	11.349	84.907	-	1.915	22.170	742.149
Total	38.482.813	409.624	2.709.031	825.535	709.335	308.343	43.444.681

Zone géographique au 31/12/2015 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.276.547	1.155	19.370	4.329	76	11.851	1.313.328
Prêts et créances au coût amorti	24.294.865	47.803	131.155	301.265	1.945	45.413	24.822.446
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	275.961	55	1.206	1.124	-	272	278.618
Titres disponibles à la vente	8.264.363	204.544	1.343.356	774.348	597.290	82.700	11.266.601
Titres détenus jusqu'à échéance	3.880.302	165.871	371.199	103.283	162.846	-	4.683.501
Autres	432.955	-	-	-	-	-	432.955
Total	38.424.994	419.428	1.866.286	1.184.349	762.158	140.236	42.797.450

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Financial instruments : Disclosures », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2015 et 2016 sont présentées en fonction des notations internes.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2015			2016		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	1.138.428.726	1.138.428.726	-	2.538.955.467	2.538.955.467	-
Standard grade	174.471.838	174.471.838	-	146.355.860	146.355.860	-
Sub-standard grade	20	20	100,00%	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	4.025	2.013	-	-	-	-
Not rated	425.632	425.632	-	2.613.060	2.613.060	-
Total Rubriques	1.313.330.241	1.313.328.229		2.687.924.387	2.687.924.387	
Prêts et créances au coût amorti						
Banques						
High grade	2.892.231.663	2.892.231.663	17,76%	1.342.519.969	1.342.519.969	11,95%
Standard grade	2.562.254.230	2.562.254.230	57,29%	2.750.969.196	2.750.969.196	37,21%
Sub-standard grade	74.626.707	74.626.707	3,88%	7.908.788	7.908.788	-
Past due but not impaired	-	-	-	2.895.600	2.895.600	100,00%
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	68.495.597	68.495.597	0,13%	938.046	938.046	-
Corporates						
High grade	1.858.617.539	1.858.617.539	31,31%	2.170.513.630	2.170.513.630	34,41%
Standard grade	1.733.294.356	1.733.294.356	53,10%	1.437.939.621	1.437.939.621	45,70%
Sub-standard grade	680.345.560	680.345.560	45,90%	923.298.741	923.298.741	47,82%
Past due but not impaired	203.444.520	203.444.520	20,98%	49.201.367	49.201.367	90,95%
Impaired	117.836.254	53.411.334	70,29%	247.104.127	178.773.077	34,49%
Not rated	225.822.255	225.822.255	62,19%	102.811.536	102.811.536	20,60%
Souverains						
High grade	2.313.066.006	2.313.066.006	-	2.060.711.501	2.060.711.501	-
Standard grade	7.739	7.739	-	8.245	8.245	-
Sub-standard grade	-	-	-	3	3	-
Past due but not impaired	53.195.129	53.195.129	-	22.985.325	22.985.325	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	8.324	8.324	-	2.258	2.258	-
Retail						
High grade	8.684.362.085	8.684.362.085	91,94%	9.296.027.275	9.296.027.275	92,13%
Standard grade	1.765.814.203	1.765.814.203	92,57%	1.940.260.139	1.940.260.139	92,52%
Sub-standard grade	1.418.777.710	1.418.777.710	89,50%	1.393.401.453	1.393.401.453	88,62%
Past due but not impaired	123.129.635	123.129.635	93,70%	149.777.876	149.777.876	92,32%
Impaired	107.837.000	91.095.716	85,76%	108.047.817	90.034.286	81,13%
Not rated	20.446.011	20.446.011	9,75%	-505	-505	-
Total Rubriques	24.903.612.524	24.822.446.320		24.007.322.009	23.920.977.428	

	2015			2016		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	82.317.344	82.317.344	11,16%	170.500.449	170.500.449	77,80%
Standard grade	143.416.408	143.416.408	24,61%	137.518.285	137.518.285	49,70%
Sub-standard grade	1.084.189	1.084.189	100,00%	223.112	223.112	98,61%
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	151.331	151.331	-	-	-	-
Corporates						
High grade	7.197.944	7.197.944	-	10.689.768	10.689.768	-
Standard grade	26.303.019	26.303.019	-	19.500.890	19.500.890	-
Sub-standard grade	5.092.560	5.092.560	-	3.160.379	3.160.379	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	9.142.080	9.142.080	-	20.172.004	20.172.004	-
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	2.430.066	2.430.066	-	504.278	504.278	-
Standard grade	457.108	457.108	-	4.547	4.547	-
Sub-standard grade	12.815	12.815	-	24.564	24.564	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	1.013.219	1.013.219	-	141.880	141.880	-
Total Rubriques	278.618.084	278.618.084		362.440.156	362.440.156	

	2015			2016		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres disponibles à la vente						
Banques						
High grade	4.097.029.359	4.097.029.359	-	3.531.593.231	3.531.593.231	-
Standard grade	1.029.280.797	1.029.280.797	-	1.475.538.898	1.475.538.898	-
Sub-standard grade	8.251.866	8.251.866	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	12.513.658	1.313.658	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	1.238.187.363	1.238.187.363	-	1.385.247.434	1.385.247.434	-
Standard grade	1.895.292.974	1.895.292.974	-	2.206.823.679	2.206.823.679	-
Sub-standard grade	81.400.079	81.400.079	-	75.133.315	75.133.315	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	33.502.791	11.179.627	-	33.613.231	11.166.288	-
Not rated	92.778.212	92.778.212	-	107.959.274	107.959.274	-
Souverains						
High grade	1.638.272.097	1.638.272.097	-	1.580.378.447	1.580.378.447	-
Standard grade	985.609.533	985.609.533	-	657.025.344	657.025.344	-
Sub-standard grade	29.112.152	29.112.152	-	28.151.438	28.151.438	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	91.701.325	91.701.325	-	64.235.993	64.235.993	-
Standard grade	35.776.895	35.776.895	-	12.169.620	12.169.620	-
Sub-standard grade	2.927.449	2.927.449	-	2.566.357	2.566.357	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	60.444.447	28.487.583	-	46.683.607	20.416.742	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Autres						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	11.332.080.997	11.266.600.969		11.207.119.868	11.158.406.060	

	2015			2016		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres détenus jusqu'à échéance						
Banques						
High grade	2.029.170.330	2.029.170.330	-	1.889.005.877	1.889.005.877	-
Standard grade	753.056.683	753.056.683	-	932.652.716	932.652.716	-
Sub-standard grade	26.360.198	26.360.198	-	10.253.749	10.253.749	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	462.829.478	462.829.478	-	320.379.720	320.379.720	-
Standard grade	446.336.462	446.336.462	-	642.556.060	642.556.060	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	891.711.988	891.711.988	-	706.202.684	706.202.684	-
Standard grade	74.036.287	74.036.287	-	71.732.664	71.732.664	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	4.683.501.426	4.683.501.426		4.572.783.470	4.572.783.470	
Autres (*)	432.955.346	432.955.346	-	742.149.282	742.149.282	-
Total Rubriques	432.955.346	432.955.346		742.149.282	742.149.282	
Total	42.944.098.616	42.797.450.373		43.579.739.173	43.444.680.783	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat », « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

A des fins de simplicité, les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrés dans la rubrique « Titres disponibles à la vente ».

La Banque renseigne sous la rubrique « Prêts et créances au coût amorti » à la ligne « Past due but not impaired », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Titres disponibles à la vente », la Banque ne connaît pas de catégorie « Past due but not impaired » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates et Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.3 RISQUE DE MARCHÉ

6.3.1 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et d'un certain nombre de chefs de département et de chefs de service.

Tous les composants du risque de marché, tel le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisés en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de la Banque. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk management » du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2016, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros :

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2016	VaR journalière maximale en 2016	Limite VaR pour le périmètre en question en 2016
ALM	8,98	10,45	12,50
Trésorerie	0,27	0,67	2,50
Trading	0,04	0,23	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2015	VaR journalière maximale en 2015	Limite VaR pour le périmètre en question en 2015
ALM	6,38	7,38	12,50
Trésorerie	0,21	0,42	2,50
Trading	0,05	0,21	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, la Banque a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01%) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

6.3.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Banque figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2016	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	2.687.924.387	2.687.924.387	-
Prêts et créances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	4.105.231.598	4.105.020.276	-211.322
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.815.745.830	22.238.031.315	2.422.285.485
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.620.406.763</i>	<i>1.620.406.763</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.544.201	294.544.201	-
Instruments dérivés de couverture	67.895.956	67.895.956	-
Actifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	262.150.671	262.150.671	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.805.099.257	9.805.099.257	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	1.034.349.686	1.034.349.686	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.572.783.470	4.736.608.990	163.825.520
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	318.957.117	318.957.117	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	80.022.997	80.022.997	-
TOTAL	43.044.705.170	45.630.604.853	2.585.899.683
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.741.710.246	4.741.710.246	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	28.190.450.916	28.544.691.830	354.240.914
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	156.434.838	156.434.838	-
Instruments dérivés de couverture	894.844.009	894.844.009	-
Passifs financiers désignées à la juste valeur par le compte de résultat	148.612.880	148.612.880	-
Emission de titres	4.769.621.682	4.769.753.068	131.386
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>389.208.071</i>	<i>389.208.071</i>	-
TOTAL	38.901.674.570	39.256.046.870	354.372.300

Rubriques au 31/12/2015	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.328.229	1.313.328.229	-
Prêts et créances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	5.597.608.197	5.597.016.193	-592.004
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.224.838.123	21.534.677.192	2.309.839.069
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>2.054.732.187</i>	<i>2.054.732.187</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	201.115.555	201.115.555	-
Instruments financiers dérivés de couverture	77.502.528	77.502.528	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.998.539.565	9.998.539.565	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	967.927.880	967.927.880	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.683.501.426	4.858.421.747	174.920.321
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	300.133.524	300.133.524	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	52.453.419	52.453.419	-
TOTAL	42.416.948.445	44.901.115.831	2.484.167.386
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.439.629.040	4.439.629.040	-
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	26.982.397.471	27.255.988.065	273.590.594
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	170.332.351	170.332.351	-
Instruments financiers dérivés de couverture	892.476.947	892.476.947	-
Emission de titres	5.791.365.039	5.791.390.508	25.469
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.522.505.195</i>	<i>1.522.505.195</i>	-
TOTAL	38.276.200.848	38.549.816.912	273.616.064

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur livrées pour les rubriques « Prêts et créances au coût amorti – Clientèle », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la Banque estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la BCEE et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers envers la clientèle ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la Banque distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des titres détenus jusqu'à échéance, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers envers la clientèle, la Banque calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Hierarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	749.011	-	-	749.011
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	293.795.190	-	293.795.190
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	6.628.511.963	3.066.786.194	109.801.099	9.805.099.257
- Instruments de capitaux propres	206.208.769	703.197.263	124.943.653	1.034.349.686
- Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	318.957.117	318.957.117
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	262.150.671	-	262.150.671
Instruments financiers dérivés de couverture	-	67.895.956	-	67.895.956
TOTAL	6.835.469.744	4.393.825.273	553.701.869	11.782.996.887
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	388.083	-	-	388.083
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	156.046.755	-	156.046.755
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	148.612.880	-	148.612.880
Instruments financiers dérivés de couverture	-	894.844.009	-	894.844.009
TOTAL	388.083	1.199.503.644	-	1.199.891.727

Rubriques au 31/12/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	417.765	-	-	417.765
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	200.697.791	-	200.697.791
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	7.118.451.729	2.709.453.537	170.634.299	9.998.539.565
- Instruments de capitaux propres	240.526.357	630.834.847	96.566.676	967.927.880
- Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	32.389.200	-	267.744.324	300.133.524
Instruments financiers dérivés de couverture	-	77.502.528	-	77.502.528
TOTAL	7.391.785.051	3.618.488.703	534.945.298	11.545.219.053
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	785	-	-	785
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	170.331.566	-	170.331.566
Instruments financiers dérivés de couverture	-	892.476.947	-	892.476.947
TOTAL	785	1.062.808.513	-	1.062.809.298

Les mouvements de l'encours des actifs financiers du tableau ci-dessus d'une année à l'autre s'expliquent principalement par une diminution des cours de bourse des instruments de capitaux propres à la fin de l'année 2016, compensée par l'augmentation des investissements dans des instruments de dettes, ainsi que par une augmentation des instruments financiers dérivés.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2016 et fin 2015 révèle que 58,01% des actifs financiers sont classés au niveau 1 (64,0% en 2015), 37,29% au niveau 2 (31,3% en 2015) et 4,7% au niveau 3 (4,6% en 2015). La migration de 5,99% du niveau 1 vers le niveau 2 trouve principalement son explication dans les instruments de dettes. En effet, les nouvelles acquisitions de l'année 2016 font essentiellement appel à des instruments moins liquides.

Ainsi, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Pour les instruments de dettes, la diminution du montant renseigné au niveau 3, s'explique par les remboursements des dettes du type « Asset backed securities » (ABS) et « Mortgaged backed securities » (MBS). Pour ce même type d'instrument, l'augmentation du niveau 2 trouve son origine dans le fait que bon nombre des nouvelles acquisitions ne sont pas activement cotées, mais leur juste valeur est déterminée en utilisant principalement des données de marché.

Pour les instruments de capitaux propres, l'augmentation du niveau 2 s'explique essentiellement par une augmentation des cours de bourse.

L'augmentation du niveau 3 des parts dans les entreprises associées et dans les filiales, s'explique par un transfert d'une participation du niveau 1 vers le niveau 3, ainsi que par un effet des cours d'évaluation.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers disponibles à la vente				Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Instruments financiers dérivés de couverture		Emissions de titres	Instruments financiers dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2016	170.634.299	96.566.675	267.744.324	-	534.945.298	-	-	-
Total gains / pertes	18.657.985	26.481.754	36.383.342	-	81.523.081	-	-	-
- <i>Compte de résultat</i>	16.884.343	-208.328	-	-	16.676.015	-	-	-
- <i>Réserve de réévaluation</i>	1.773.642	26.690.082	36.383.342	-	64.847.066	-	-	-
Achats	17.933.484	1.896.598	-	-	19.830.082	-	-	-
Remboursements / ventes	-97.424.669	-1.374	-1.158	-	-97.427.201	-	-	-
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	14.830.609	-	14.830.609	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2016	109.801.099	124.943.653	318.957.117	-	553.701.869	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2016	16.884.343	-208.328	-	-	16.676.015	-	-	-

	Actifs financiers disponibles à la vente				Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Instruments financiers dérivés de couverture		Emissions de titres	Instruments financiers dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2015	206.544.432	91.450.284	279.437.175	-	577.431.890	-	-	-
Total gains / pertes	2.560.859	-10.163.213	3.136.779	-	-4.465.575	-	-	-
- <i>Compte de résultat</i>	2.984.803	-607.409	-	-	2.377.394	-	-	-
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-423.945	-9.555.803	3.136.779	-	-6.842.969	-	-	-
Achats	18.992.715	14.672.195	979	-	33.665.889	-	-	-
Remboursements / ventes	-72.424.991	607.409	-	-	-71.817.583	-	-	-
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	14.961.285	-	-14.830.609	-	130.676	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2015	170.634.299	96.566.675	267.744.324	-	534.945.298	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2015	2.984.803	-607.409	-	-	2.377.394	-	-	-

Le volume total des actifs financiers de niveau 3 correspond à 4,7% du total des actifs financiers évalués à la juste valeur pour l'exercice 2016 (4,6% en 2015). La Banque ne renseigne pas de passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3 pour les exercices 2016 et 2015.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Application de la méthode de l'estimation de la juste valeur à partir de l'actif net. L'actif net se base sur des états financiers récents, et une décote, déterminée par un jugement d'experts, est appliquée. Dans le cas d'une juste valeur inférieure au prix d'acquisition, la Banque applique une dépréciation sur la position concernée.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

L'analyse de sensibilité a été réalisée exclusivement pour les instruments de dettes. A cet effet, la Banque n'a pas changé les hypothèses retenues quant à la modélisation des flux de trésorerie, mais a simulé un changement vers le haut d'un point de base du risque de crédit :

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2016	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	109.801.099	-28.306

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2015	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	170.634.299	-36.404

6.3.3 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2016	Position nette au bilan
CHF	2.819.110
USD	28.728.718
Autres	1.631.754
Total	33.179.582

Au 31/12/2015	Position nette au bilan
CHF	2.631.960
GBP	2.447.039
USD	20.110.290
Autres	-3.010.447
Total	22.178.843

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.4.1 Echancier du passif

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Les comptes courants et les comptes d'épargne sont considérés comme échéant à vue.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2016
Emissions de titres*	2.274.946.650	1.880.737.783	4.155.684.433	258.987.983	643.747.554	902.735.537	5.058.419.970
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.948.986.995	667.413.906	4.616.400.901	89.050.319	56.626.264	145.676.583	4.762.077.484
Clientèle	24.539.335.112	2.110.702.024	26.650.037.136	1.586.006.618	11.154.925	1.597.161.542	28.247.198.678
Total	30.763.268.756	4.658.853.713	35.422.122.469	1.934.044.920	711.528.743	2.645.573.663	38.067.696.132

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2015
Emissions de titres	2.165.362.926	3.185.335.320	5.350.698.245	228.095.389	247.827.942	475.923.331	5.826.621.577
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.064.929.958	297.061.797	4.361.991.755	47.473.372	61.804.527	109.277.899	4.471.269.654
Clientèle	23.614.444.177	2.106.891.972	25.721.336.149	1.263.598.335	25.758.008	1.289.356.342	27.010.692.491
Total	29.844.737.062	5.589.289.088	35.434.026.150	1.539.167.095	335.390.478	1.874.557.573	37.308.583.723

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les dépôts de la clientèle et du secteur public en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total	Total 2016
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	8.368.983.496	4.764.476.014	13.133.459.510	9.134.179.361	6.030.858.437	15.165.037.799	28.298.497.309

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total	Total 2015
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	8.929.921.621	4.596.206.007	13.526.127.628	7.805.810.232	5.651.520.662	13.457.330.894	26.983.458.522

6.4.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2016
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.362.470.537	2.986.663.342	131.381.192	5.363.083	13.485.878.154
Sorties	-10.217.819.124	-2.948.401.898	-129.768.759	-4.610.296	-13.300.600.077
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	208.426.502	400.857.765	1.122.299.490	146.239.732	1.877.823.489
Sorties	-219.810.002	-446.335.298	-1.304.206.989	-163.123.223	-2.133.475.511
Total des entrées	10.570.897.039	3.387.521.106	1.253.680.682	151.602.815	15.363.701.642
Total des sorties	-10.437.629.126	-3.394.737.196	-1.433.975.748	-167.733.518	-15.434.075.588

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2015
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	9.472.509.260	3.502.466.712	-	-	12.974.975.972
Sorties	-9.450.575.087	-3.459.075.491	-	-	-12.909.650.578
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	442.441.983	1.206.635.826	967.918.457	233.729.700	2.850.725.966
Sorties	-457.668.081	-1.294.524.581	-1.146.046.022	-275.940.583	-3.174.179.267
Total des entrées	9.914.951.243	4.709.102.538	967.918.457	233.729.700	15.825.701.938
Total des sorties	-9.908.243.168	-4.753.600.072	-1.146.046.022	-275.940.583	-16.083.829.845

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2016
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	975.858	8.132.120	7.608.176	-36.002.409	-19.286.255
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	50.703.891	110.849.691	366.547.067	256.608.911	784.709.560
Total des sorties	51.679.749	118.981.811	374.155.243	220.606.502	765.423.305

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2015
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	1.851.365	11.397.749	13.655.936	2.263.275	29.168.325
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	63.396.554	136.784.954	435.337.040	278.261.647	913.780.195
Total des sorties	65.247.919	148.182.703	448.992.976	280.524.922	942.948.520

6.5 LE CAPITAL ÉCONOMIQUE

La Banque s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée la Banque, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle III ou d'autres risques tels que le risque de liquidité, de rentabilité, etc.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres de la Banque se décline à partir de la mission définie dans ses statuts : « contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, la BCEE a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.5.1 Politique des fonds propres

6.5.1.1 Détermination des fonds propres

La Banque a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de la BCEE, la détermination des fonds propres se fait, par opposition aux fonds propres réglementaires, sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par la Banque pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont la Banque peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.5.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, la Banque adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé. A noter que la Banque a respecté tout au long de l'année 2016 les exigences de fonds propres réglementaires prévues par le pilier 1 de Bâle III ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de la Banque et les prévisions de résultats de la Banque ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- lorsque le ratio minimum est atteint, allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de la Banque.

En ce qui concerne la gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2016 furent présentés au Conseil d'administration de la Banque qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera informé au moins annuellement, voire plus souvent en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux Propres, Fonds Propres Réglementaires et Ratio de Solvabilité (en euros)	31/12/2015	31/12/2016
Total Capitaux Propres du bilan	3.681.059.900	3.742.157.731
Ajustements liés aux provisions prudentielles	349.007.522	345.388.174
Ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	-3.619.348	-13.967.445
Total Capitaux Propres ajustés du Bilan	4.026.448.074	4.073.578.460
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-226.173.815	-226.516.491
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires	3.800.274.259	3.847.061.970
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-1.271.930.671	-1.220.064.778
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-134.378	104.709
Immobilisations incorporelles	-15.017.211	-16.519.158
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-58.216.999	-93.203.294
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-4.928.618	-12.785.008
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-998.980.798	-917.245.709
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-194.652.666	-180.416.319
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	2.528.343.588	2.626.997.192
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	100.071.923	89.600.821
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	100.071.923	89.600.821
Fonds Propres Réglementaires totaux	2.628.415.511	2.716.598.013
Exigence de fonds propres totale	1.134.090.186	1.186.721.040
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	17,84%	17,71%
Ratio de solvabilité total	18,54%	18,31%

Pour l'année 2016, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des capitaux propres bilanciaux IFRS et intégration des provisions AGDL, forfaitaires et immunisés.

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2016

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.328.229	2.687.924.387
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.597.608.197	4.105.231.598
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	19.224.838.123	19.815.745.830
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	201.115.555	294.544.201
Instruments financiers dérivés de couverture	77.502.528	67.895.956
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	262.150.671
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.998.539.565	9.805.099.257
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	1.005.562.944	1.074.144.424
Titres détenus jusqu'à échéance	4.683.501.426	4.572.783.470
Parts mises en équivalence	324.853.964	363.912.298
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	52.453.419	80.022.997
Immobilisations corporelles à usage propre	290.643.556	298.615.576
Immobilisations corporelles de placement	15.214.799	14.311.053
Immobilisations incorporelles	15.017.211	16.519.157
Autres actifs	11.292.644	9.724.260
TOTAL de l'ACTIF	42.811.472.160	43.468.625.135

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2015	31/12/2016
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.439.629.040	4.741.710.246
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	26.923.488.031	28.115.936.115
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	170.332.351	156.434.838
Instruments financiers dérivés de couverture	892.476.947	894.844.009
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	148.612.880
Emissions de titres	5.791.365.039	4.769.621.682
Provisions	47.215.958	4.883.234
Autres passifs	29.644.261	58.188.728
Impôts courants	100.111.672	58.954.065
Impôts différés	86.149.649	58.327.625
Fonds de pension	179.190.062	229.496.232
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	38.659.603.010	39.237.009.654

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2015	31/12/2016
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	38.659.603.010	39.237.009.654
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	760.854.618	661.775.701
- <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	760.720.239	661.880.411
Réserves consolidées	2.942.127.352	3.133.980.137
- <i>Différence de mise en équivalence</i>	247.189.320	278.196.348
Résultat de l'exercice	273.161.115	259.792.789
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.149.668.552	4.229.074.094
Intérêts minoritaires	2.200.598	2.541.387
Total capitaux propres	4.151.869.150	4.231.615.481
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	42.811.472.160	43.468.625.135

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Résultat d'intérêts	383.019.459	365.671.140
Revenu de valeurs mobilières	38.302.833	44.574.661
Commissions	130.477.337	128.419.457
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	551.799.629	538.665.258
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	45.653.542	13.165.618
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	19.437.586	16.158.995
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	2.369.213
Résultat sur opérations de couverture	4.304.639	1.520.235
Différences de change	12.156.367	11.573.568
Autres produits d'exploitation	10.082.185	10.259.352
Autres charges d'exploitation	-4.207.920	-13.505.468
PRODUIT BANCAIRE	639.226.028	580.206.771
Frais du personnel	-197.548.725	-201.574.064
Autres frais généraux administratifs	-78.023.759	-83.844.376
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-24.915.609	-29.339.458
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	338.737.935	265.448.873
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	20.831.981	581.530
Dotations aux/Reprises de Provisions	-42.393.174	11.202.147
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	21.830.076	29.240.958
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS	339.006.818	306.473.508
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée	-	338.072
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-64.241.363	-63.763.700
Impôts différés	222.711	18.748.188
RESULTAT DE L'EXERCICE	274.988.166	261.796.068
<i>DONT RESULTAT DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE</i>		
- AUX INTERETS MINORITAIRES	1.827.051	2.003.279
- AUX PROPRIETAIRES DE LA MAISON MERE	273.161.115	259.792.789

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2016

en euros	31/12/2015	31/12/2016
RESULTAT DE L'EXERCICE	274.988.166	261.796.068
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-52.248.068	-49.838.706
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-61.778.873	-71.218.221
Contribution des sociétés mises en équivalence	-8.520.982	7.573.222
Impact impôts différés	18.051.787	13.806.293
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-202.496.407	-99.078.917
Actifs financiers disponibles à la vente	-208.026.382	-94.013.011
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-162.570.888	-80.625.697
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-45.455.494	-13.387.314
Couverture de flux de trésorerie	-7.793.359	-333.449
Impact impôts différés	13.323.334	-4.732.457
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-254.744.475	-148.917.623
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	20.243.691	112.878.445
<i>dont part attribuable</i>		
<i>aux intérêts minoritaires :</i>	1.827.051	2.003.279
<i>aux propriétaires de la société mère :</i>	18.416.640	110.875.166

Pour des raisons de comparabilité, l'exercice au 31 décembre 2015 a été retraité en application de l'amendement de la norme IAS 1 §82A b).

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016

Pour l'exercice 2016, la maison mère du Groupe a affecté EUR 40.000.000 (montant identique que celui pour l'exercice 2015) de son résultat en tant que distribution à l'Etat.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2016	173.525.467	2.942.127.352	760.854.618	273.161.115	4.149.668.552	2.200.598	4.151.869.150
Affectation du résultat 2015	-	273.161.115	-	-273.161.115	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	259.792.789	259.792.789	2.003.279	261.796.068
Distribution pour l'exercice 2015	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-57.411.928	-	-	-57.411.928	-	-57.411.928
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-98.839.828	-	-98.839.828	-	-98.839.828
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-239.089	-	-239.089	-	-239.089
Autres	-	16.103.599	-	-	16.103.599	-1.662.490	14.441.109
au 31 décembre 2016	173.525.467	3.133.980.137	661.775.701	259.792.789	4.229.074.094	2.541.387	4.231.615.481

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2015	173.525.467	2.751.830.181	963.351.024	273.748.936	4.162.455.608	1.673.467	4.164.129.075
Affectation du résultat 2014	-	273.748.937	-	-273.748.936	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	273.161.115	273.161.115	1.827.051	274.988.166
Distribution pour l'exercice 2014	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-43.727.086	-	-	-43.727.086	-	-43.727.086
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-196.980.268	-	-196.980.268	-	-196.980.268
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-5.516.138	-	-5.516.138	-	-5.516.138
Autres	-	275.320	-	-	275.320	-1.299.920	-1.024.600
au 31 décembre 2015	173.525.467	2.942.127.352	760.854.618	273.161.115	4.149.668.552	2.200.598	4.151.869.150

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2016

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.391.597	2.685.668.850
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.457.868.404	1.217.012.620
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	1.897.391.042	1.656.102.720
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	98.512
Titres détenus jusqu'à échéance	3.948.714	-
Total	5.672.599.757	5.558.882.703

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours et dont le risque de changement de juste valeur est non-significatif.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Intérêts reçus	866.122.867	850.865.685
Intérêts payés	-461.293.743	-459.922.533
Revenus de valeurs mobilières	38.302.833	44.574.661
Commissions reçues	171.222.653	174.398.522
Commissions payées	-40.745.316	-45.979.065
Autres produits d'exploitation	10.156.713	9.859.482
Autres charges d'exploitation	-3.962.939	-30.194.148
Impôts courants	-64.241.363	-63.763.700
Frais généraux administratifs	-265.763.705	-272.458.782
Sous-total	249.798.000	207.380.122

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-422.495	977.657
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	-262.111.460
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-379.886.459	190.322.898
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-2.329.088	-11.564.817
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	-171.958.364	253.898.787
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	-559.487.858	-861.549.103
Instruments financiers dérivés de couverture	4.332.258	-360.284
Autres actifs	-36.862.288	-31.651.809
Sous-total	-1.146.614.293	-722.038.132

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2015	31/12/2016
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	834.820	15.098.900
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	148.056.795
Dépôts évalués au coût amorti - Établissements de crédit	294.672.900	280.504.010
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	1.855.413.345	1.191.523.201
Instruments financiers dérivés de couverture	8.824.595	76.533.165
Autres passifs	-5.051.468	28.789.125
Emissions de titres	-462.830.984	-998.507.757
Sous-total	1.691.863.207	741.997.439
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	795.046.914	227.339.430

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-17.357.633	-173.827.950
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	45.013.830	13.203.553
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-1.539.058.298	-980.895.637
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.533.333.706	1.053.680.838
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-141.706.203	-36.703.184
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-119.774.598	-124.542.380

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2015	31/12/2016
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-23.775.722	-25.000.000
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-63.775.722	-65.000.000
Variation nette	611.496.594	37.797.049

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2015	2016
Situation au 1er janvier	4.816.199.514	5.672.599.757
Variation nette de trésorerie	611.496.594	37.797.049
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	244.903.649	-151.514.103
Situation au 31 décembre	5.672.599.757	5.558.882.703

F. Extraits des notes aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « La Banque » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2016 était de 1.818 personnes (1.807 pour l'exercice 2015), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 mars 2017.

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2016 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement respectivement au coût historique et au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à

des fins de transaction, des instruments financiers dérivés et des actifs du fonds de pension.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par la maison mère du Groupe

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2016, ont été adoptées par la maison mère du Groupe mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- IAS 1 (amendement) : « Initiative Informations à fournir »,
- IAS 19 (amendement) : « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- IAS 27 (amendement) : « La mise en équivalence dans les états financiers individuels »,
- IAS 16 et IAS 38 (amendement) : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »,
- IFRS 11 (amendement) : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 (amendement) : « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2012-2014 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2016, n'ont pas encore été adoptées par la maison mère du Groupe. Il s'agit des normes :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour la maison mère du Groupe qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 2 (amendement) : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »,
- IFRS 15 (clarification) : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 16 : « Contrats de location »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 7 (amendement) : « Initiative informations à fournir »,

- IAS 12 (amendement) : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »,
- IAS 40 (amendement) : « Transfert des immeubles de placement »,
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

d) Avec l'adoption de la norme IFRS 9 par le Parlement Européen en date du 22 novembre 2016, la maison mère du Groupe livre un aperçu de l'avancement des travaux d'analyse et d'implémentation en vue de l'application définitive de la norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 :

- Phase 1 : Classification et évaluation. Pour les besoins de cette phase, la maison mère du Groupe a passé en revue l'intégralité de ses portefeuilles d'instruments financiers actifs pour les regrouper suivant la logique des modèles d'affaires et les soumettre au test du « solely payment of principal and interest » (« SPPI »). L'implémentation est en cours et les transferts de positions « not-SPPI » vont se faire au courant de la première moitié de l'exercice 2017. Une grande partie des positions actuellement évaluées à la juste valeur par la rubrique de la réserve de réévaluation remplit les conditions du test « SPPI » et sera donc éligible pour une évaluation au coût amorti.

Pour ce qui est des positions d'actifs financiers détenues sous la forme d'actions, évaluées sous la norme IAS 39 à la juste valeur par la rubrique de la réserve de réévaluation avec recyclage des plus ou moins-values par le compte de résultat, la maison mère du Groupe a opté sous la norme IFRS 9 pour une continuation de cette méthode d'évaluation, qui ne prévoit cependant plus la possibilité de recyclage des plus ou moins-values par le compte de résultat.

- Phase 2 : Dépréciations. La maison mère du Groupe a défini les modalités d'affectation et de migration des trois niveaux de dépréciation prévus par la norme. Ces modalités prennent en compte, entre autres, la variation de la notation interne de la contrepartie ainsi que le statut de l'exposition. Les différents statuts déterminant la migration d'une exposition entre les trois niveaux de dépréciations sont les suivants : « performing », « past due », « non-performing », « forbearance » et « default ». Le calibrage du calcul des pertes attendues sur la durée de vie de l'exposition est en cours de finalisation.
- Phase 3 : Comptabilité de couverture. L'application de cette phase de la norme IFRS 9 concerne les principes de comp-

tabilisation de la couverture comptable. Cependant sa mise en oeuvre n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Dans l'attente de l'aboutissement du projet sur la refonte de la macro-couverture, le normalisateur laisse en effet la liberté aux entités d'appliquer l'ancienne version de la norme IAS 39. Ainsi, la maison mère du Groupe ne s'est pas encore définitivement prononcée sur le choix à retenir.

- e) L'implémentation de la norme IFRS 16 « Contrats de location » applicable à partir du 1er janvier 2019 n'a pas encore été lancée par la maison mère du Groupe.

2.2 PRINCIPE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si un membre du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente du Groupe, des ajustements sont effectués

pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Désignation	droit de vote détenus en %	
	31/12/2015	31/12/2016
Lux-Fund Advisory S.A.	89,16	88,58
BCEE Asset Management S.A.	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	99,90
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	100,00

2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu en %	
	31/12/2015	31/12/2016
Participations directes		
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	20,00	20,00
Luxair S.A.	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	25,40	25,40
FS-B S.à r.l	28,70	28,70
FS-T S.à r.l	28,70	28,70
Visalux S.C.	36,26	36,26
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	40,00
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	50,00
Participations indirectes		
Pecoma International S.A.	33,33	33,33
EFA Partners S.A.	29,05	29,05

3. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs, tels que définis par le Comité de direction de la maison mère, ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même

nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur public ».
- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissements : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading » d' « Asset and Liability Management », de « Customer Desk » et administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Fonds d'Investissement ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « back-office » sont valorisées à un prix se référant au marché lorsque de tels prix sont disponibles.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- Marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés d'une part et les autres segments d'autre part.

De même, la marge d'intérêts commerciale inclut des revenus d'écarts de valeur valorisés selon une méthode favorisant la dynamique commerciale.

En 2016, l'écart sur la marge se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- Commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables

à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.

- Les actifs et les dettes sont valorisés selon les règles IFRS valables pour le reporting global.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens vis-à-vis des encours fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

3.2 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre ces produits principaux :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits.

Le PNB est valorisé en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.

3.4 INFORMATION SUR LES CLIENTS IMPORTANTS

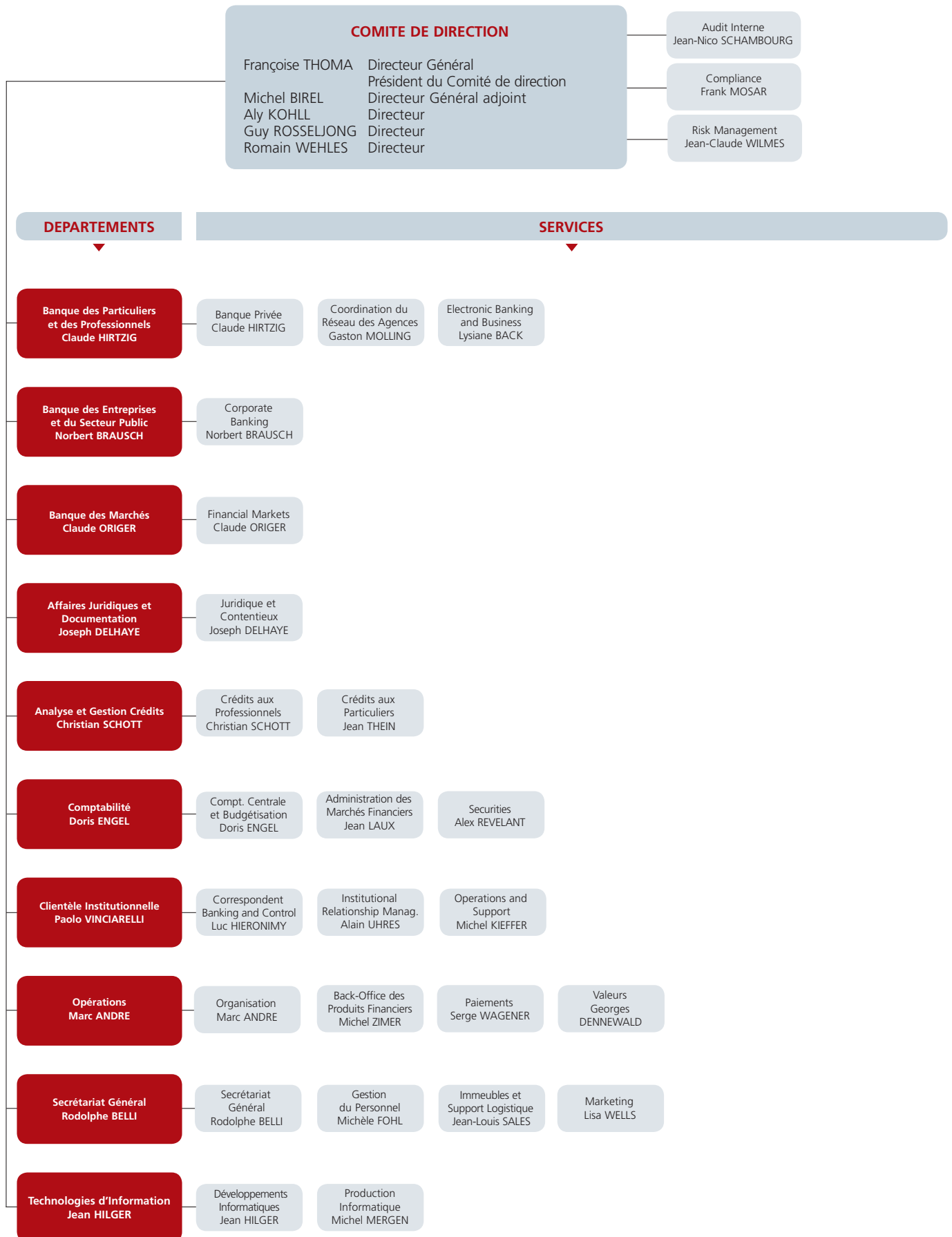
Aucun client ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

31/12/2016 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	249.680	82.345	35.488	-1.842	365.671
Revenus de valeurs mobilières	-	11.004	33.571	-	44.575
Commissions	40.247	33.235	54.938	-	128.419
<i>Commissions externes</i>	<i>71.273</i>	<i>48.618</i>	<i>8.529</i>	-	<i>128.419</i>
<i>Commissions internes</i>	<i>-31.026</i>	<i>-15.383</i>	<i>46.409</i>	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.855	40.532	401	-	44.788
Produit Net Bancaire	293.782	167.116	124.397	-1.842	583.453
Autres produits et charges d'exploitation	-	39	-3.285	-	-3.246
Produit Bancaire	293.782	167.155	121.112	-1.842	580.207
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-175.146	-32.000	-107.612	-	-314.758
Corrections de valeur et impairment nettes	-8.170	9.007	10.946	-	11.784
Autres	-	338	-	-	338
Résultat avant impôt	110.466	144.501	24.446	-1.842	277.571
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-45.016	-	-45.016
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-2.025	29.262	-	27.238
Résultat	110.466	142.476	8.693	-1.842	259.793
Actifs	17.806.317	24.769.123	893.186	-	43.468.625
Passifs	25.518.738	14.943.248	3.008.481	-1.842	43.468.625

31/12/2015 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	261.657	90.014	39.806	-8.458	383.019
Revenus de valeurs mobilières	-	12.005	26.298	-	38.303
Commissions	41.967	26.524	61.987	-	130.478
<i>Commissions externes</i>	74.597	47.654	8.227	-	130.478
<i>Commissions internes</i>	-32.630	-21.130	53.760	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	4.203	76.306	1.043	-	81.552
Produit Net Bancaire	307.826	204.849	129.134	-8.458	633.352
Autres produits et charges d'exploitation	-	-71	5.945	-	5.874
Produit Bancaire	307.826	204.778	135.078	-8.458	639.226
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-171.070	-29.370	-100.048	-	-300.488
Corrections de valeur et impairment nettes	15.795	4.634	-41.990	-	-21.561
Autres	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	152.551	180.042	-6.959	-8.458	317.177
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-64.019	-	-64.019
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-1.847	21.850	-	20.003
Résultat	152.551	178.195	-49.128	-8.458	273.161
Actifs	16.812.936	24.160.046	1.838.490	-	42.811.472
Passifs	22.130.373	18.421.084	2.268.472	-8.457	42.811.472

PNB en milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2016
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	78.458	41.200
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	180.939	210.590
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	48.429	41.992
Autres produits	333.983	289.671

6 ORGANIGRAMME DE LA BANQUE (situation au 1er mars 2017)





Centre Financier Auchan

Auchan
Avenue J.-F. Kennedy
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
Niederanven
Sandweiler

Centre Financier Bascharage

Bascharage
Differdange
Nieder Korn
Pétange
Rodange

Centre Financier Diekirch

Diekirch
Larochette
Vianden

Centre Financier Dudelange

Bettembourg
Dudelange
Kayl
Réiserbann
Rumelange

Centre Financier Echternach

Beaufort
Echternach
Junglinster

Centre Financier Esch/Alzette

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Lallange
Esch/Nord
Mondercange
Schifflange

Centre Financier Ettelbruck

Colmar-Berg
Ettelbruck
Redange

Centre Financier Gasperich

Ariane
Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Howald

Centre Financier Grevenmacher

Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich
Wasserbillig
Wormeldange

Centre Financier Mamer

Bertrange
Bertrange/Concorde
Cactus Belle Etoile
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

Centre Financier Niederwiltz

Niederwiltz
Pommerlach
Rombach/Martelange

Centre Financier Place de Metz

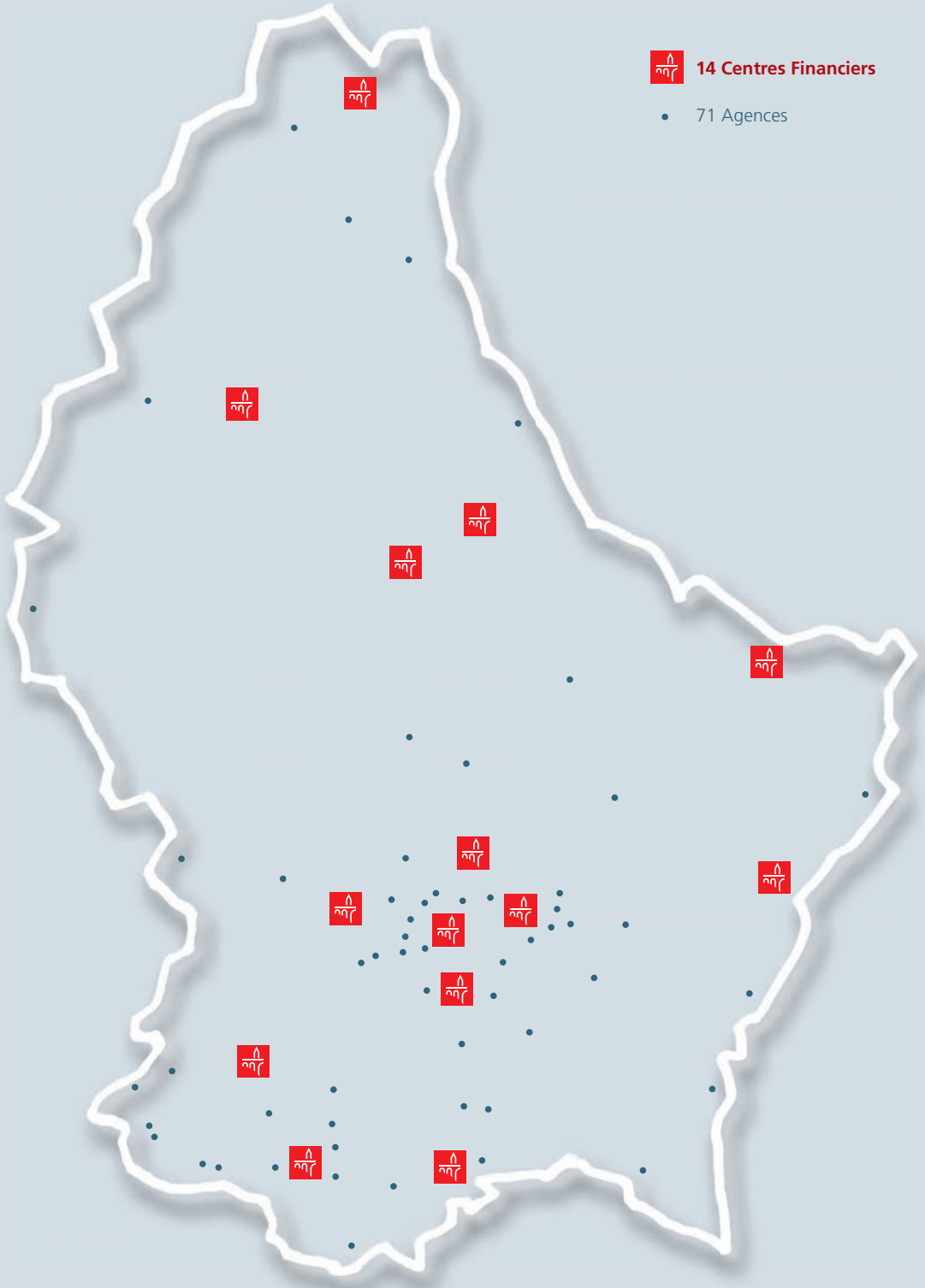
Agence Online
Avenue du X Septembre
Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

Centre Financier Walferdange

Bridel
Lintgen
Mersch
Walferdange

**Centre Financier Weiswampach/
Wemperhardt**

Clervaux
Hosingen
Troisvierges
Weiswampach/Wemperhardt



 **14 Centres Financiers**

• 71 Agences

Photos : BCEE-Service Marketing
Claudine Bosseler (page 16)
Christophe Van Biesen (page 2)
Christof Weber (sommaire)

Layout : BCEE-Service Marketing

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg
Tél. : (+352) 4015-1, Fax : (+352) 4015-2099
BIC : BCEELULL
R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu, tél. (+352) 4015-1



Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
Établissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg
BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1